

Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Creuse (23)
Commune de Bourganeuf - (23400)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:
BOURGANEUF SOLAIRE SARL



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BOURGANEUF

Adresse de Correspondance :

**BOURGANEUF SOLAIRE SARL
M Marceau LEROUX
15 rue de Bruxelles
75009 Paris
mail : m.leroux@enerparc.com
tel : 06 82 32 96 10**

Adresse du Demandeur :

**BOURGANEUF SOLAIRE SARL
15 rue de Bruxelles
75009 Paris**

Sommaire

Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de permis de construire.....	2 à 11
Extrait Kbis de BOURGANEUF SOLAIRE SARL.....	12
Tableaus récapitulatifs	13
PC 1 - Plan de situation du projet	15
Localisation générale de la centrale photovoltaïque.....	16
Vue aérienne	17
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	18
PC 2 - Plans de masse des constructions	19
Plan de masse topographique - Etat Existant.....	20
Plan de masse du projet	21
Plan de masse du projet au 1/1000ème.....	22 à 23
Plan de masse du raccordement électrique	24
Plan de masse général du projet format A0 au 1/750ème (voir document joint).....	
PC 3 - Plan en coupe du terrain et de la construction	25
Plan de localisation des Coupes AA' et BB'.....	26
Coupe AA' - Etat existant et état projeté	27 à 28
Coupe BB' - Etat existant et état projeté	29 à 30
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	31
Coupe du poste de livraison.....	32
Coupe d'un poste de transformation.....	33
Coupe du conteneur de 20 pieds de la salle de controle.....	34
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet avec ses aménagements	35 à 37
PC 5 - Plans des façades et des toitures	39
Plan modèle d'une structure photovoltaïque.....	40 à 41
Plan modèle du poste de livraison.....	42
Plan modèle d'un poste de transformation.....	43
Façades du conteneur de la salle de controle.....	44
Vue de face et en plan de la citerne souple.....	45
Plan modèle de la clôture.....	46
Plan modèle des portails.....	47
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement ..	49
Plan de localisation des points de vue des photomontages lointains.....	50
Photomontages.....	51 à 56
Plan de localisation des points de vue des photomontages proches.....	57
Photomontages.....	58 à 59
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	61
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	62
Photographies	66 à 66
PC 8 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	67
Plan de localisation des points de vue photographiques	68
Photographies	69 à 70
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	71

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Extrait Kbis de BOURGANEUF SOLAIRE SARL
- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



Demande de

Permis d'aménager
 comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire
 comprenant ou non des démolitions



Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
----------	-----	---------	-------	---------------

La présente demande a été reçue à la mairie

le _____ Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : BOURGANEUF SOLAIRE SARL Raison sociale : _____

N° SIRET : 8 8 4 9 6 3 5 9 6 0 0 0 1 7 Type de société (SA, SCI,...) : SARL Unipersonnelle

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : LEROUX Prénom : Marceau

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 15 Voie : Rue de Bruxelles

Lieu-dit : _____ Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 0 9 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 6 8 2 3 2 9 6 1 0 indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ @ _____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LA GRANDE RIBIERE Localité : BOURGANEUF

Code postal : 2 3 4 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____ voir p.10

3.2 - Situation juridique du terrain

(ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés

(cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

- Création d'un espace public

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : RAES Prénom : VINCENT

Numéro : 80 Voie : RUE DU FAUBOURG SAINT DENIS

Lieu-dit : Localité : PARIS

Code postal : 75010 BP : Cedex :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14812

Conseil Régional de : ILE DE FRANCE

Téléphone : 0142089620 ou Télécopie :

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes. Il s'étend sur une emprise clôturée totale de 14,38 Ha. L'emprise totale des structures photovoltaïques est de 8,2 Ha. Les équipements installés sur la commune de Bourganeuf concernent des structures photovoltaïques ainsi qu'un poste de livraison électrique, 9 postes de transformation et un poste de contrôle dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Structures fixes orientées de 20 degrés vers le sud et d'une hauteur maximale de 2,85 m.
- 1 Poste de livraison d'une surface de plancher de 14.15 m2 et d'une hauteur maximale de 2,76 m
 - Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030.
- 9 Postes de transformation d'une surface de plancher de 8,72 m2 et d'une hauteur maximale de 2,20 m
 - Aspect extérieur : enduit ton «gris pierre» RAL 7030.
- 1 Poste de contrôle dans un conteneur de 20 pieds d'une surface de plancher de 13,87 m2 et d'une hauteur maximale de 2,80 m.
 - Aspect extérieur : teinte «gris pierre» RAL 7030.
- Clôture grillagée à maille soudée de teinte gris acier galvanisé et de 2 m de haut.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : Installation de production d'électricité photovoltaïque d'une puissance prévisionnelle de 16.3 MWc

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation : _____
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
- Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
- Autres, précisez : _____
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : Transport Enseignement et recherche Action sociale
- Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée
Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée : _____

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif	0	106,50	0	0	0	106,50
Surfaces totales (m ²)	0	106,50	0	0	0	106,50

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale = (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme
5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation
8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles
9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7/18

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

- Démolition totale
- Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis :

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

8/18

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À Paris

Le :

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
 - vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
 - vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
 - vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
 - vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur : _____ Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées : _____

Information à remplir par le professionnel sollicité:

Vous êtes un : architecte paysagiste-concepteur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____@_____

Pour les architectes uniquement :

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil régional de : _____

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : _____ Section : (A,O) Numéro : _____6
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 15.150 m²

Préfixe : _____ Section : (A,O) Numéro : _____1 1
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 29.180 m²

Préfixe : _____ Section : (A,O) Numéro : _____1 2
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 19.550 m²

Préfixe : _____ Section : (A,O) Numéro : _____1 3
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9.835 m²

Préfixe : _____ Section : (A,O) Numéro : _____1 6
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9.235 m²

Préfixe : _____ Section : (A,O) Numéro : _____1 7
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 9.490 m²

Préfixe : _____ Section : (A,O) Numéro : _____7 9
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 120.453 m²

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____
 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²) : 212.893 m²



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :

<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :

<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet nécessite un agrément :

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet fait l'objet d'une concertation :

<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite un défrichement :

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet nécessite un permis de démolir :

<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet se situe dans un lotissement :

<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :

<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :

<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :

<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :

<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si le projet est soumis à la redevance bureaux :

<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	

Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :

<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :

<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :

<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
--	---------------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :

<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
--	-------------------------------------

<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
---	-------------------------------------

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :

<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :

<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :

<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :

<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :

<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :

<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :

<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
---	---



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
----------	-----	---------	-------	---------------

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
 Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) :106,50.....m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement :0.....m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) :m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?
 Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ?m² Quel est le nombre de logements existants ?.....

Quelle est la surface taxable démolie ?.....m²

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes		106,50	0
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		
	Surfaces créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :m².
 Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine :m².
 Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :
 Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :
 Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :
 Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :82 474,20.....m².

1.4 - Redevance d'archéologie préventive :

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui Non

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ?

Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ?

Oui Non

2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)

Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
 Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui Non
 Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :
 La superficie de votre unité foncière :m².
 La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :m².
 La valeur du m² de terrain nu et libre :€/m².
 Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :m².
 Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :

3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement :	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un rescrit fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le rescrit fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désintéressée au sens de l'article 206 1 bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Date Paris le __/__/__

Nom et Signature du déclarant

LEROUX Marceau

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

Code de vérification : AAIA1clYbk
<https://www.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 2020B15858

Greffes du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2020B15858

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 9 juillet 2020

Mode d'exploitation

Exploitation directe

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	884 963 596 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation	07/07/2020
Dénomination ou raison sociale	Bourganeuf Solaire SARL
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social	5 000,00 EUROS
Adresse du siège	15 rue de Bruxelles 75009 Paris
Domiciliation en commun	
Nom ou dénomination du domiciliataire	Duthilleul & Associes
Immatriculation au RCS, numéro	437 977 283
Activités principales	L'exploitation et la gestion de centrales de production d'électricité photovoltaïque.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 06/07/2119
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2020

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	Hörnische Paul
Date et lieu de naissance	Le 12/10/1983 à LUTHERSTADT WITTENBERG (ALLEMAGNE)
Nationalité	Allemande
Domicile personnel	Cotheniusstrasse 6 10407 Berlin (Allemagne)

Gérant

Nom, prénoms	Leroux Marceau Thomas
Date et lieu de naissance	Le 05/05/1989 à Lyon 7ème (69)
Nationalité	Française
Domicile personnel	100 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

Gérant

Nom, prénoms	Müller Stefan
Date et lieu de naissance	Le 28/03/1967 à LÜNEBURG (ALLEMAGNE)
Nationalité	Allemande
Domicile personnel	Ferdinand Ancker Str 1 22609 Hamburg (Allemagne)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	15 rue de Bruxelles 75009 Paris
Activité(s) exercée(s)	L'exploitation et la gestion de centrales de production d'électricité photovoltaïque.
Date de commencement d'activité	30/06/2020
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison, le poste de contrôle et les postes de transformation

	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface des constructions (m ²)	Adresse Lieu-Dit	Commune		
Poste de livraison	AO 79	120 453	14,15	LA GRANDE RIBIERE	BOURGANEUF		
Poste de contrôle			13,87				
Poste de transformation 1			8,72				
Poste de transformation 2			8,72				
Poste de transformation 3			8,72				
Poste de transformation 4			8,72				
Poste de transformation 5			8,72				
Poste de transformation 6			AO 11			29 180	8,72
Poste de transformation 7							8,72
Poste de transformation 8	AO 13	9 835	8,72				
Poste de transformation 9	AO 16	9 235	8,72				
		168703	106,50				

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

	Parcelles d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface de la zone cloturée (m ²)	Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (m ²)	Adresse Lieu-Dit	Commune
Structures photovoltaïques	AO 6	15 150	143 791,14	82 474,20	LA GRANDE RIBIERE	BOURGANEUF
	AO 11	29 180				
	AO 12	19 550				
	AO 13	9 835				
	AO 16	9 235				
	AO 17	9 490				
	AO 79	120 453				
	TOTAL	212 893	143 791,14	82474,2		

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison, du poste de contrôle et des postes de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Altitude au sol (m NGF)	Lieu-dit	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur			
Poste de livraison	AO 79	6,06	2,48	2,76	535,8	LA GRANDE RIBIERE	BOURGANEUF
Poste de contrôle		6,06	2,44	2,8	550		
Poste de transformation 1		3,26	2,48	2,2	544,8		
Poste de transformation 2					540		
Poste de transformation 3					549,8		
Poste de transformation 4					548		
Poste de transformation 5					548,7		
Poste de transformation 6					554,1		
Poste de transformation 7					552,5		
Poste de transformation 8					539,9		
Poste de transformation 9	536,5						
	AO 11						
	AO 13						
	AO 16						

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS

ENERPARC
Power of Excellence

BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

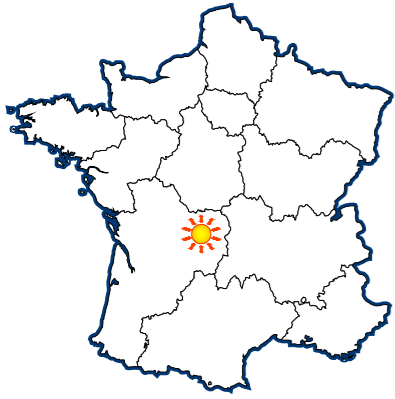
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE BOURGANEUF
COMMUNE DE BOURGANEUF

**LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET**

Légende



Localisation de la
Centrale Photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3



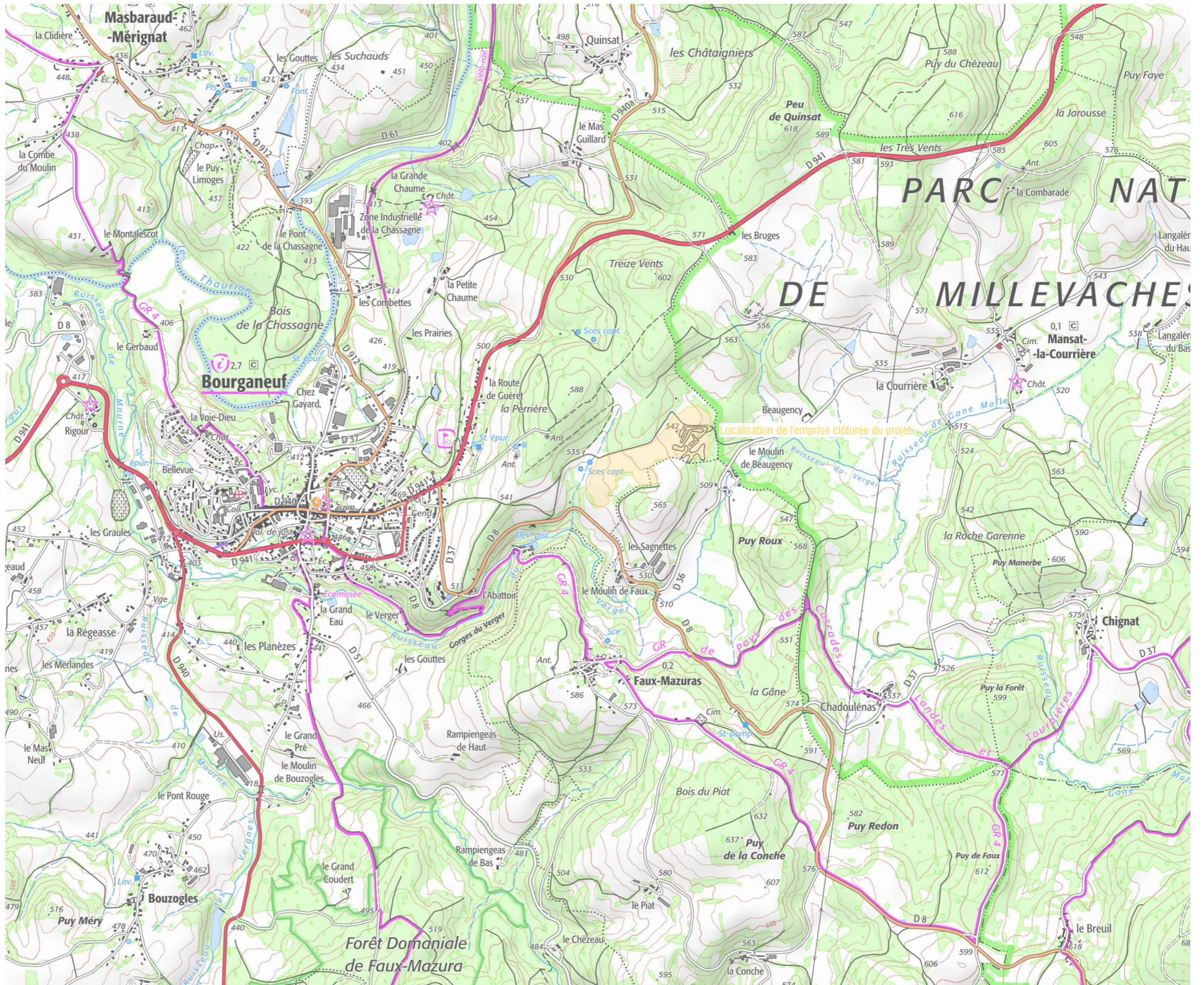
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS




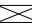






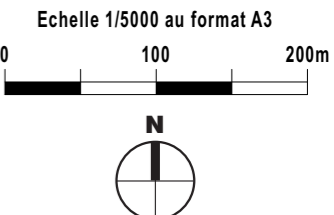
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



VUE AÉRIENNE

Légende

-  Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Poste de contrôle
-  Citerne
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Haie à créer
-  Limite communale

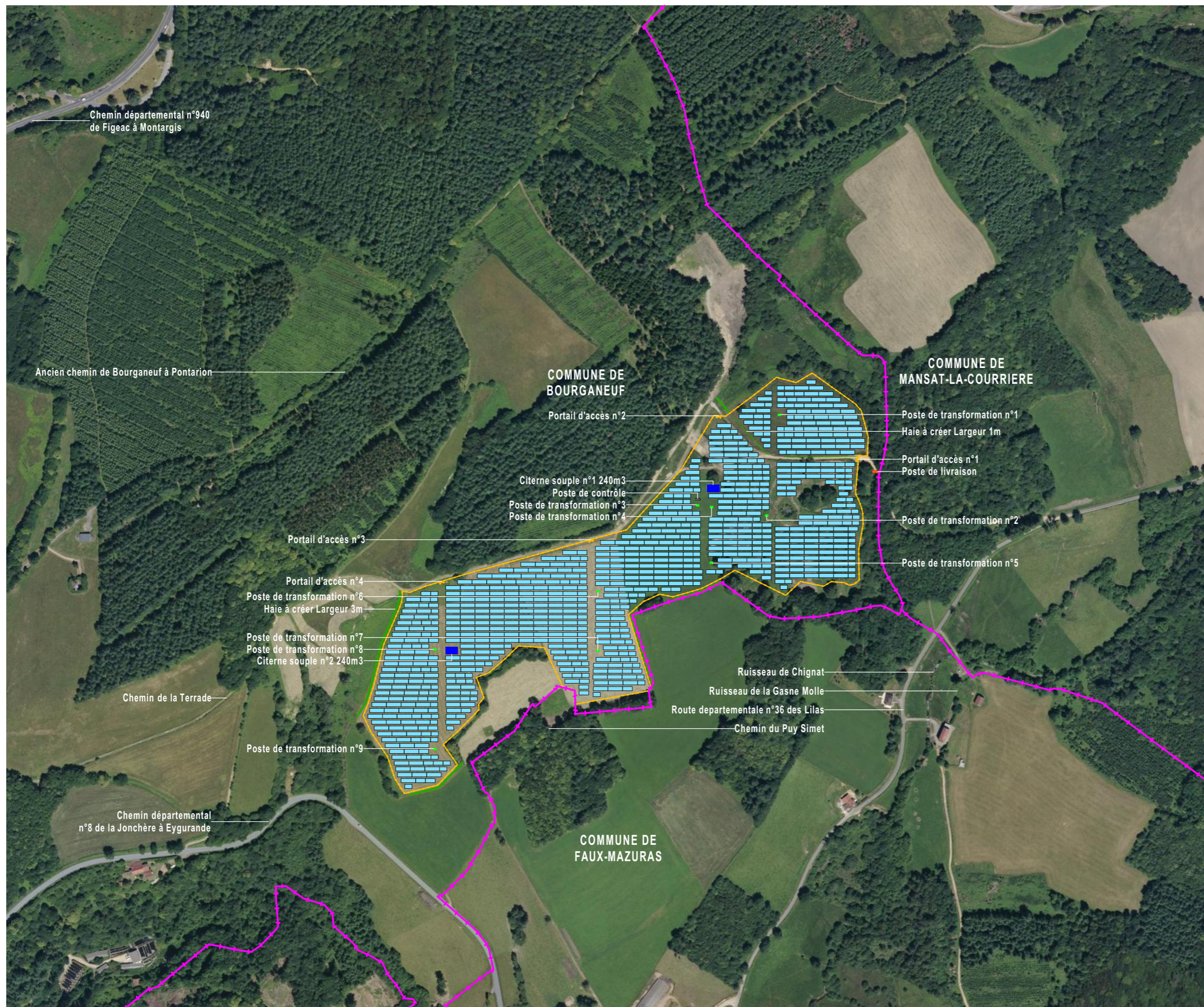


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



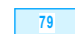






BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



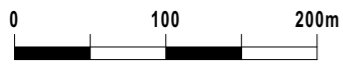
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE BOURGANEUF
COMMUNE DE BOURGANEUF

PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Parcelles d'implantation du projet
-  Cadastre
-  Limite communale
-  Limite de section
-  Limite de lieux-dits
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Bâtiments existants

Echelle 1/5000 au format A3



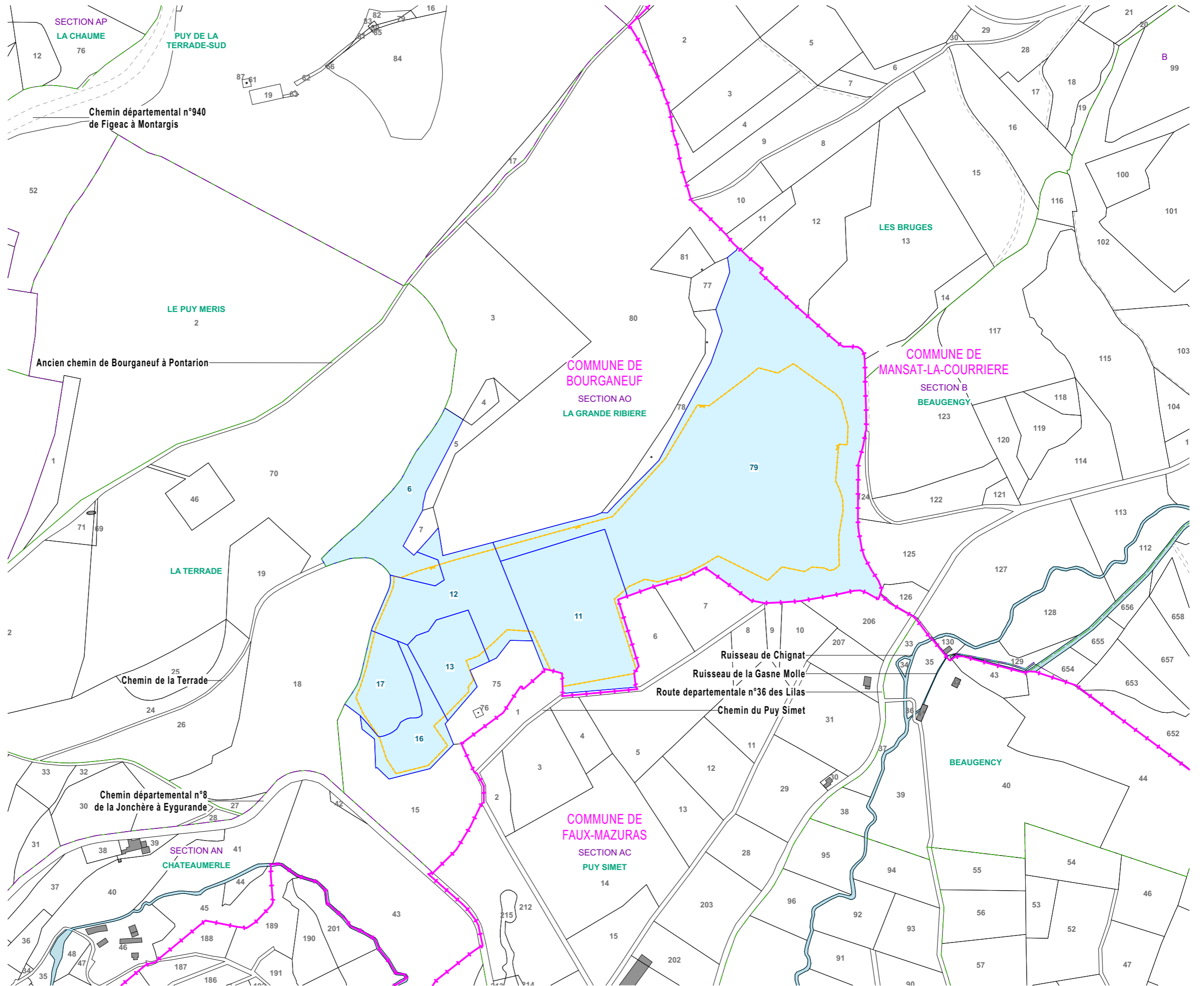
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



Contenu

- Plan de masse topographique - Etat existant
- Plan de masse général du projet
- Plans de masse du projet au 1/1500ème
- Plan de masse du raccordement électrique
- Plan de masse général - Format A0 - au 1/1000ème (voir document joint)

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte











I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS

ENERPARC
Power of Excellence

BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

**PLAN DE MASSE
TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT**

Légende

-  Parcelles d'implantation du projet
-  Cadastre
-  Limite communale
-  Limite de section
-  Limite de lieux-dits
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Végétation existante à supprimer
-  Courbes de niveaux

Echelle 1/3500 au format A3



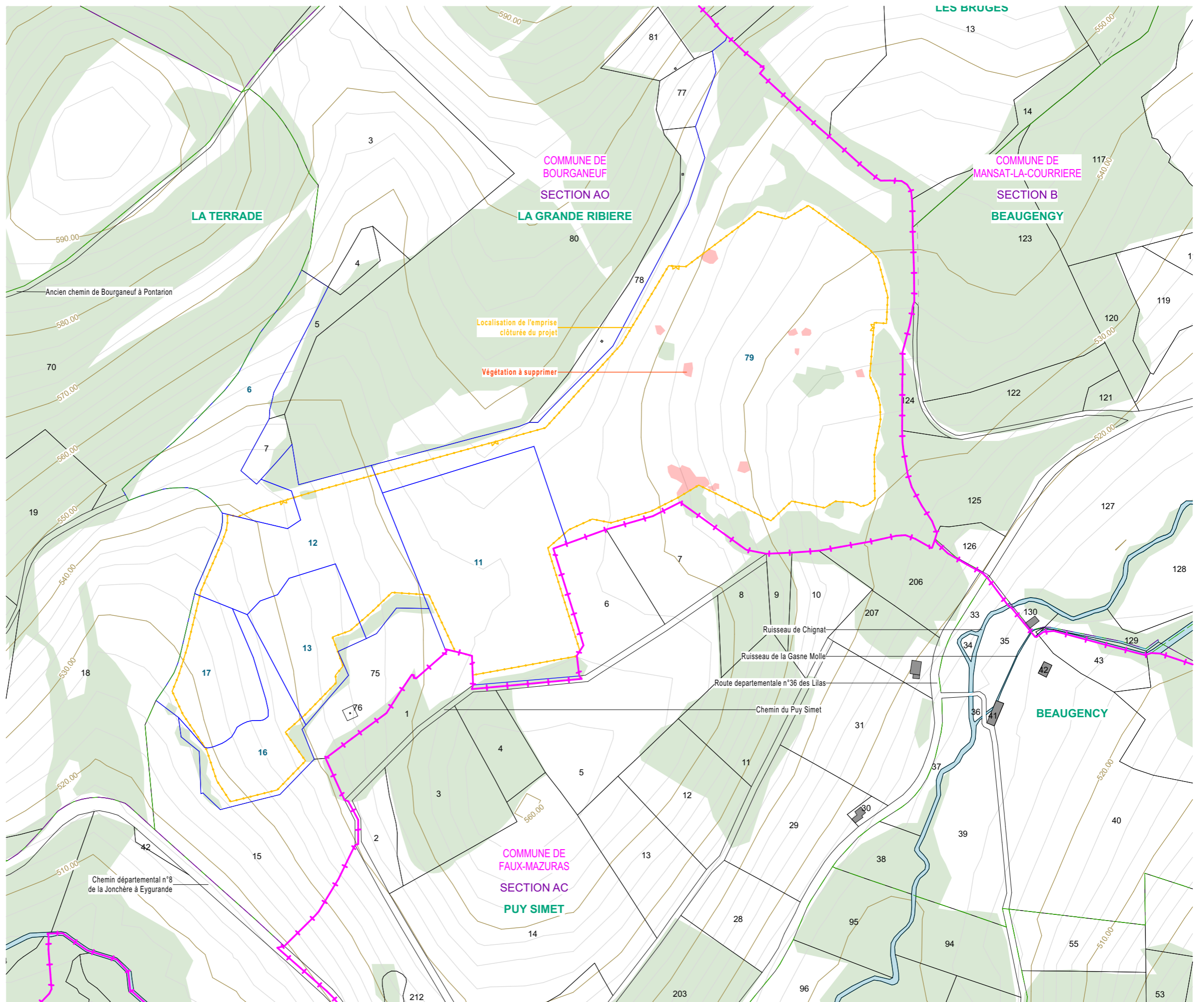
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS




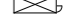

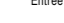









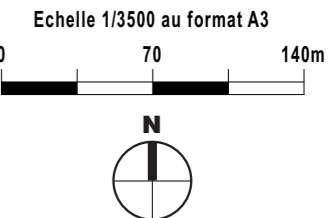
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



**PLAN DE MASSE
DU PROJET**

Légende

-  Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Poste de contrôle
-  Citerne
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Piste lourde à créer
-  Haie à créer
-  Végétation existante
-  Bâtiments existants
-  Limite communale
-  Limite de section
-  Limite de lieux-dits

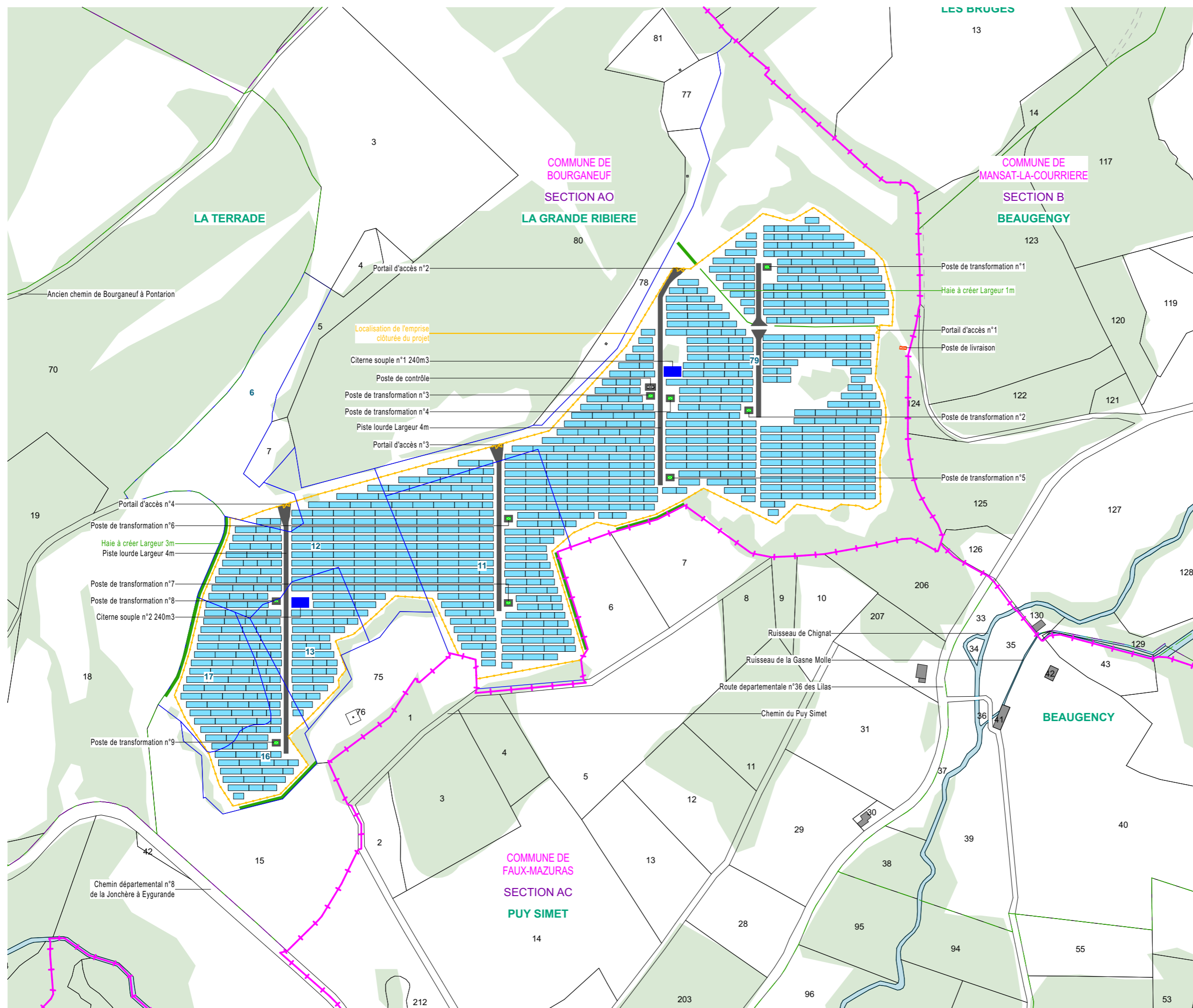


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



PLAN DE MASSE DU PROJET
ZONE EST SUR LE POSTE DE
LIVRAISON ET LE POSTE DE
CONTROLE

Légende

- Tables photovoltaïques (72,36 et 12 panneaux)
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Poste de contrôle
- Citerne
- Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Piste lourde à créer
- Haie à créer
- Végétation existante
- Bâtiments existants
- Limite communale
- Courbes de niveaux

Echelle 1/1500 au format A3
0 30 60m

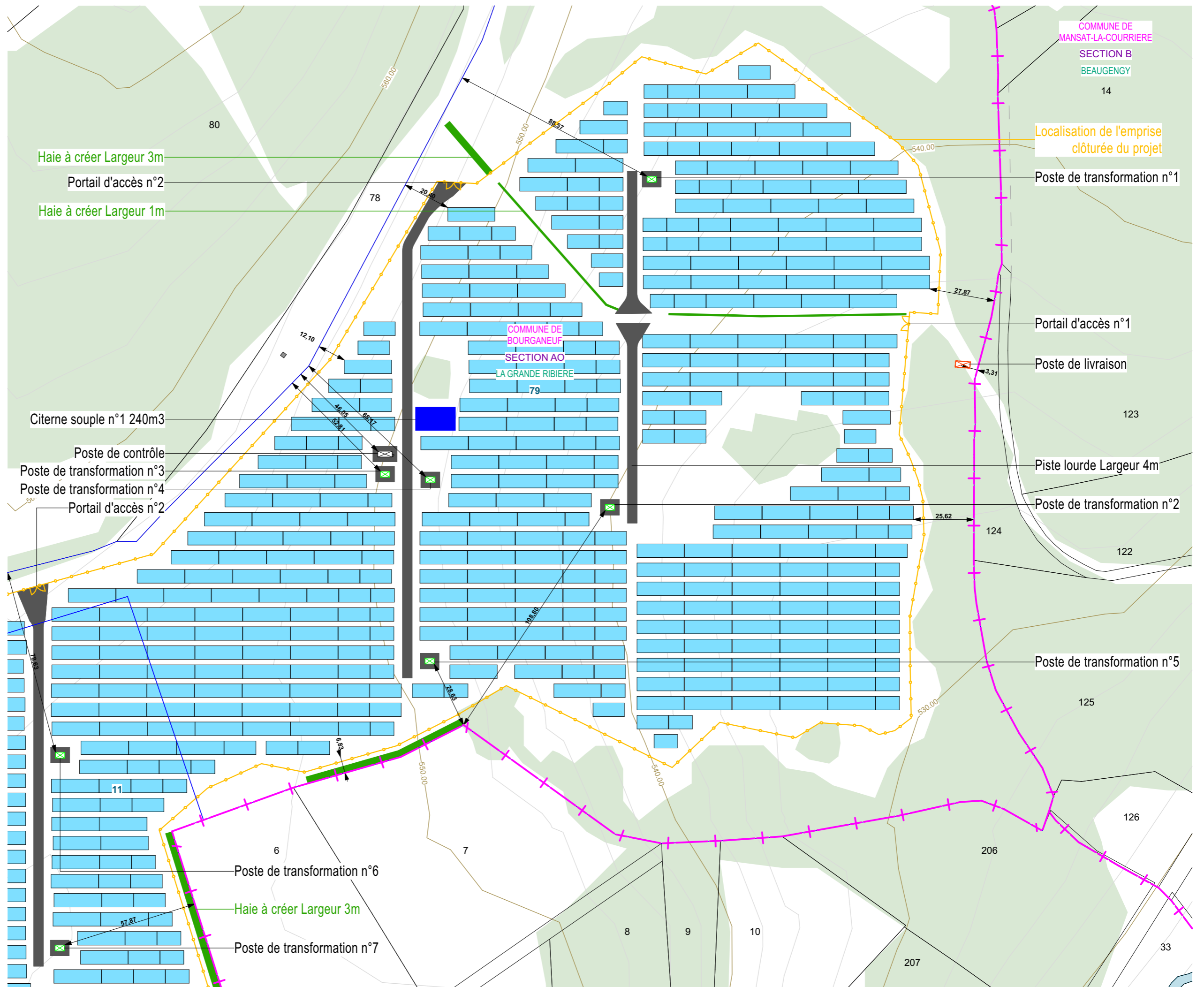


Architecte

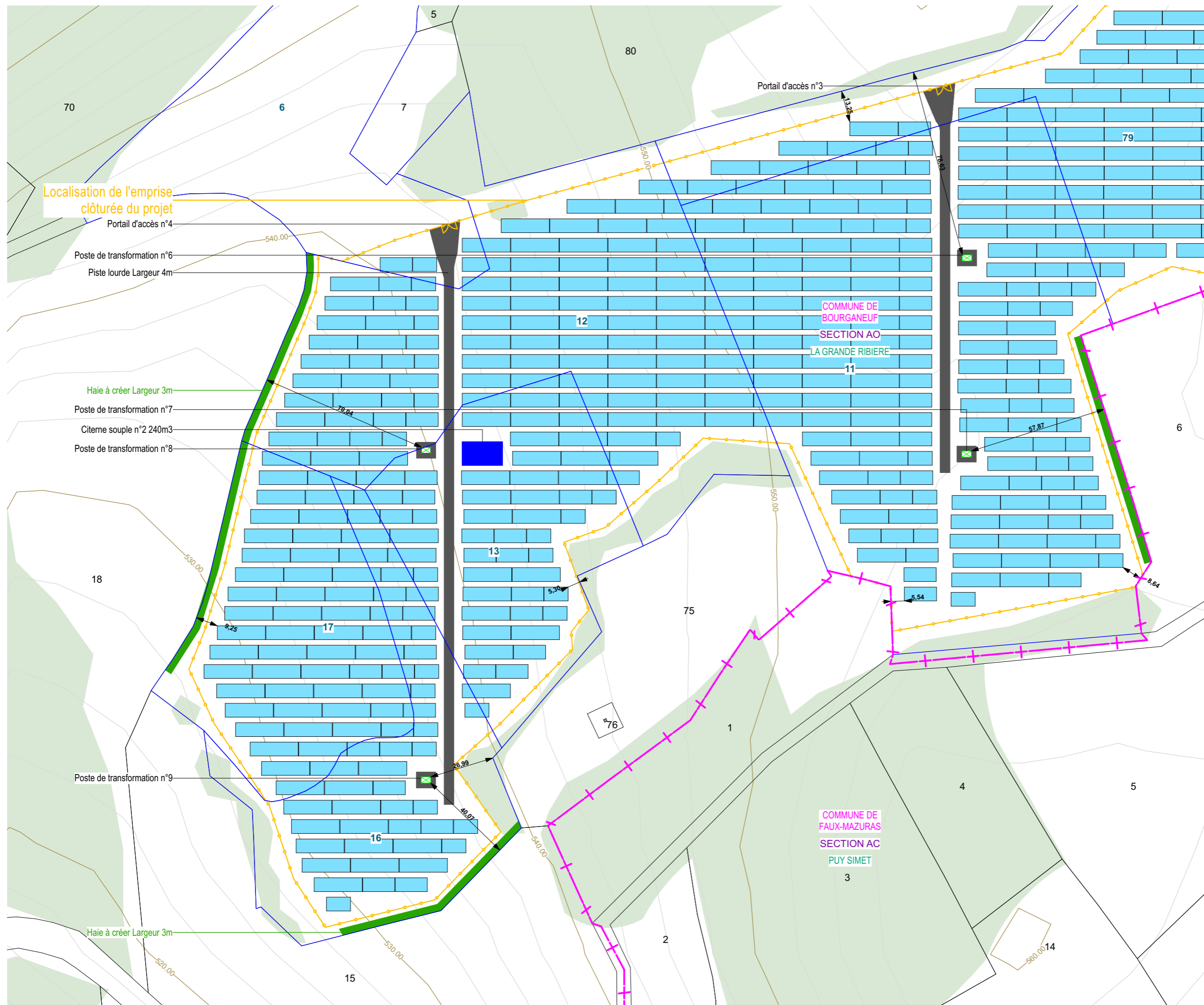
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

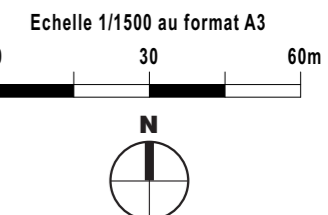


PLAN DE MASSE DU PROJET
ZONE OUEST SUR LES POSTES DE
TRANSFORMATION N°6/7/8/9



Légende

- Tables photovoltaïques (72,36 et 12 panneaux)
- Poste de transformation
- Citerne
- Localisation de l'emprise clôturée du projet
- Piste lourde à créer
- Haie à créer
- Végétation existante
- Bâtiments existants
- Limite communale
- Courbes de niveaux



Architecte















I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

**PLAN DU RACCORDEMENT
ELECTRIQUE**

Légende

-  Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Poste de contrôle
-  Citerne
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Piste lourde à créer
-  Haie à créer
-  Végétation existante
-  Raccordement électrique
-  Bâtiments existants
-  Limite communale
-  Limite de section
-  Limite de lieux-dits

Echelle 1/3500 au format A3
0 70 140m

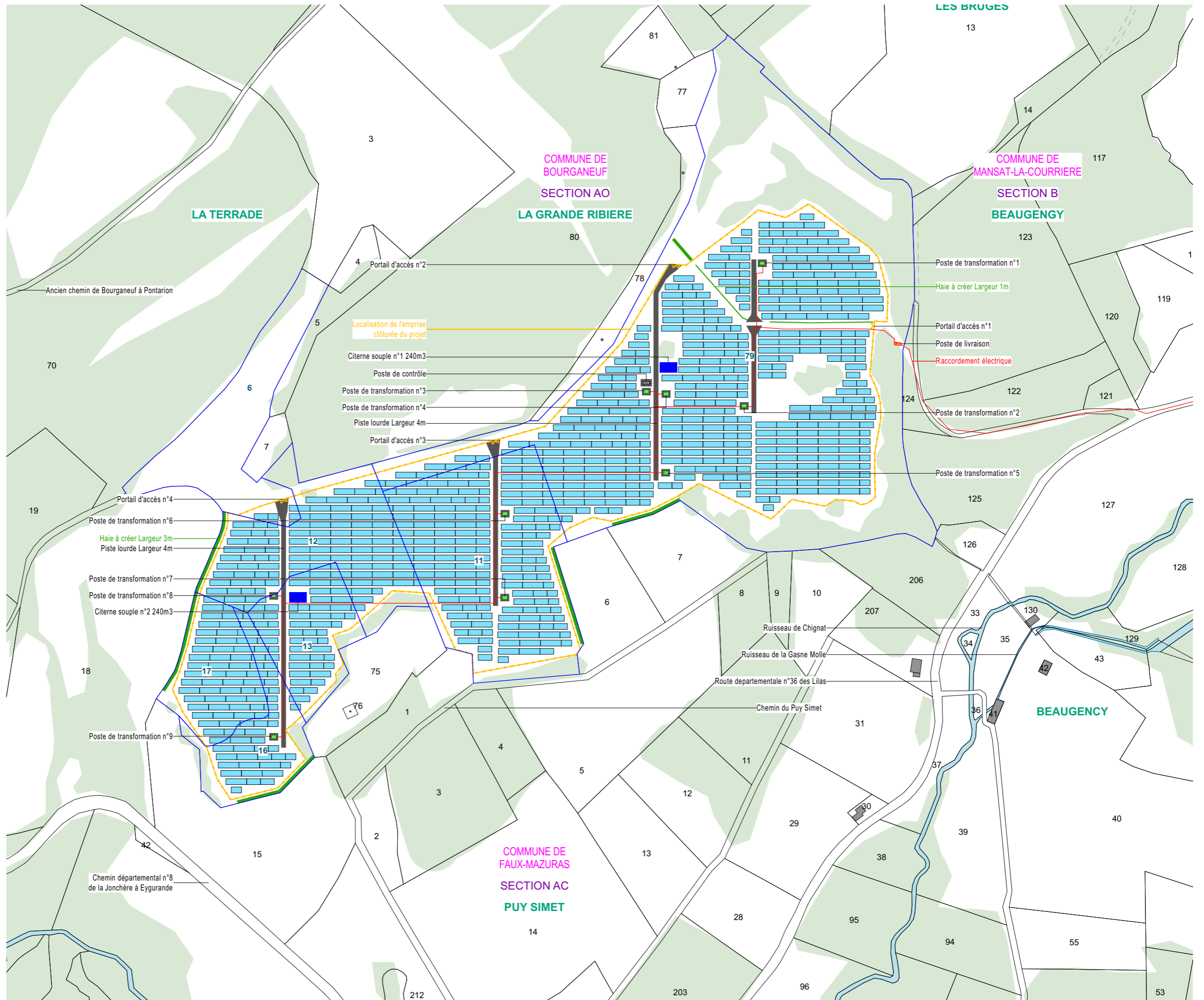


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA' et BB'
- Coupe AA' - Etat existant et projeté
- Coupe BB' - Etat existant et projeté
- Coupe d'une structure
- Coupe du poste de livraison
- Coupe d'un poste de transformation
- Coupe du poste de controle

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS







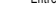






ENERPARC
Power of Excellence

BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
DE BOURGANEUF
COMMUNE DE BOURGANEUF

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA' et BB'

Légende

-  Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Poste de contrôle
-  Citerne
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Piste lourde à créer
-  Haie à créer
-  Végétation existante
-  Bâtiments existants
-  Limite communale
-  Limite de section
-  Limite de lieux-dits

Echelle 1/3500 au format A3
0 70 140m

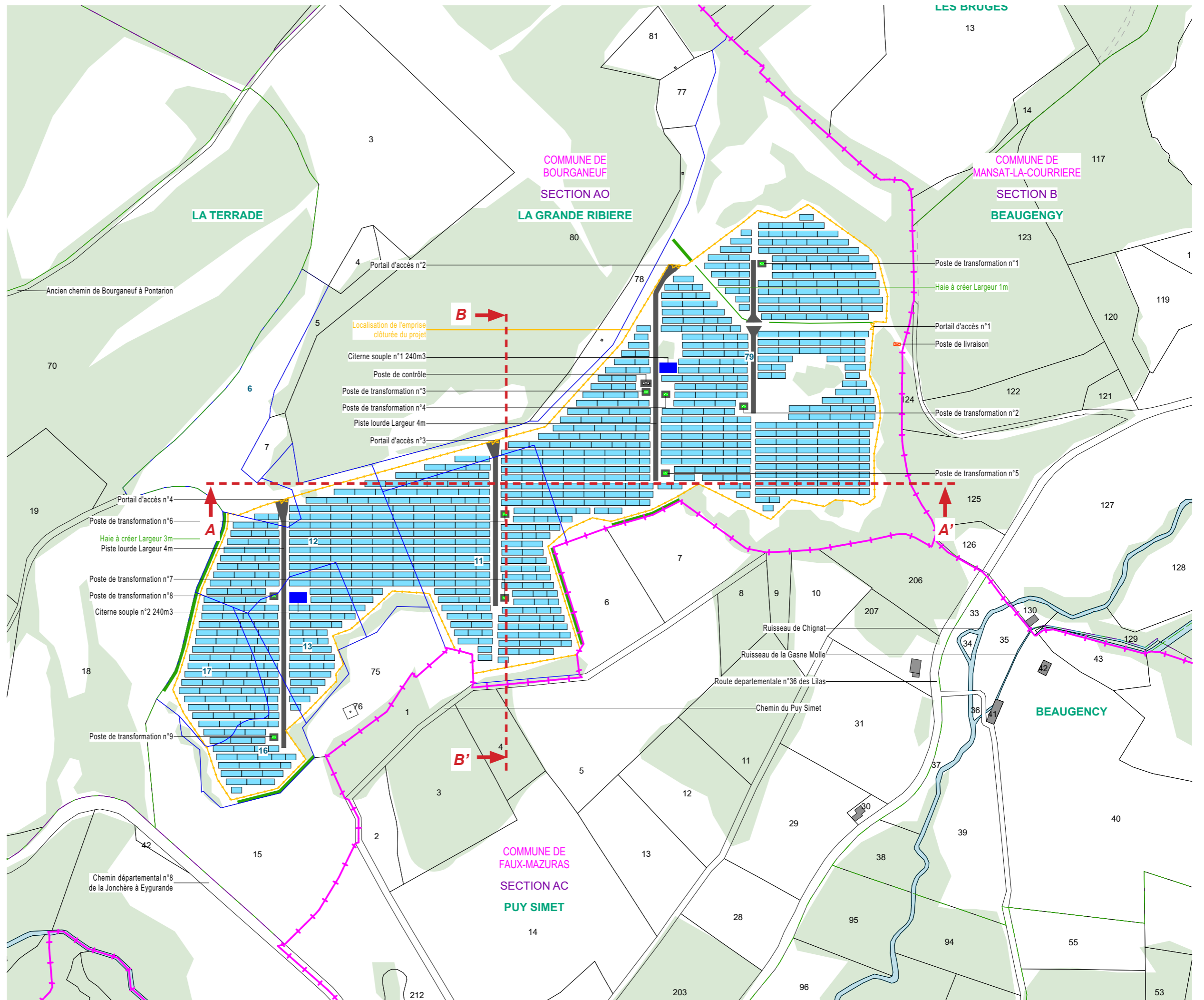


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



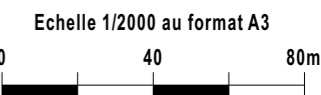
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste lourde à créer
-  Clôture à créer
-  Table photovoltaïque
-  Végétation existante
-  Végétation à supprimer

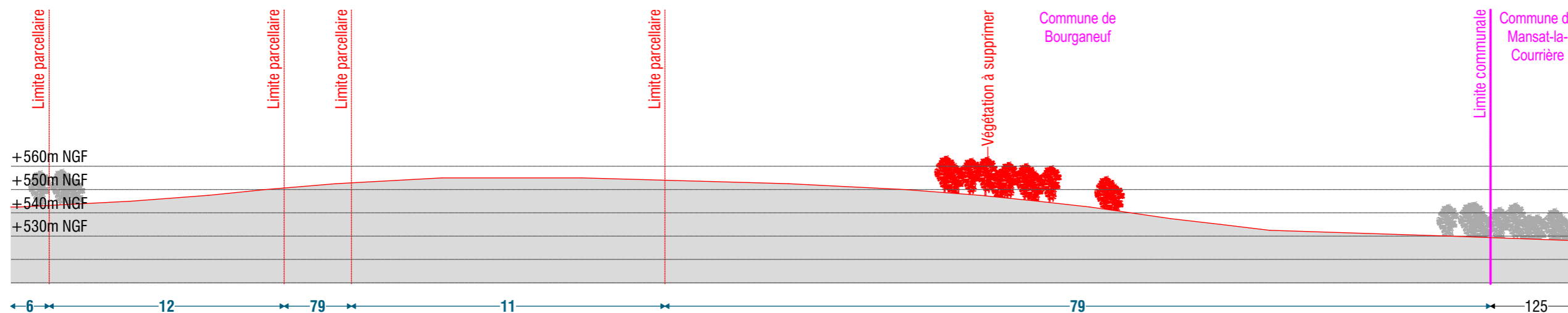


Architecte

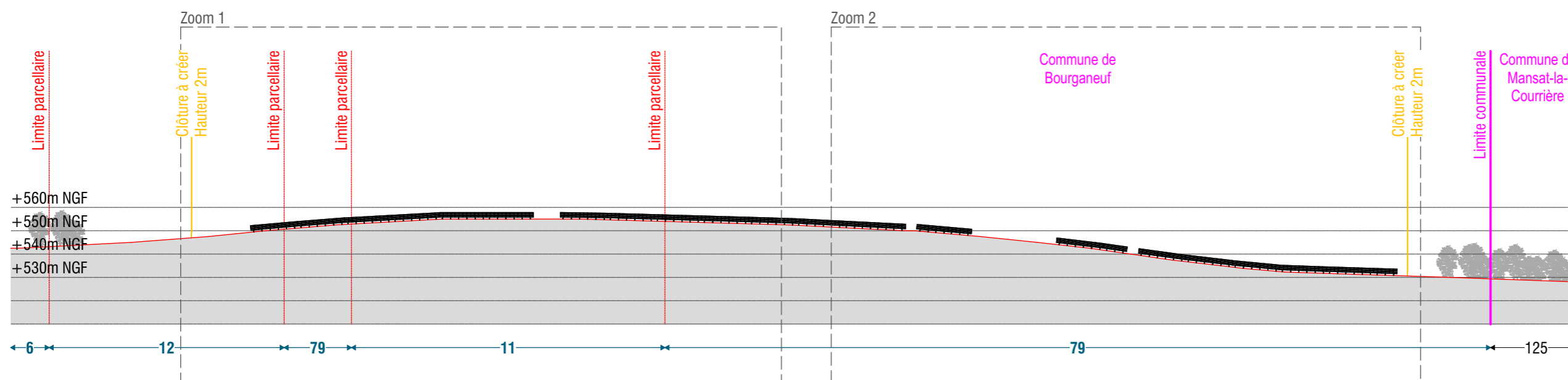
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris





COUPE AA' - ETAT EXISTANT



COUPE AA' - ETAT PROJETÉ

**COUPE AA'
ETAT PROJÉTÉ**

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste lourde à créer
-  Clôture à créer
-  Table photovoltaïque
-  Végétation existante
-  Végétation à supprimer

Echelle 1/750 au format A3

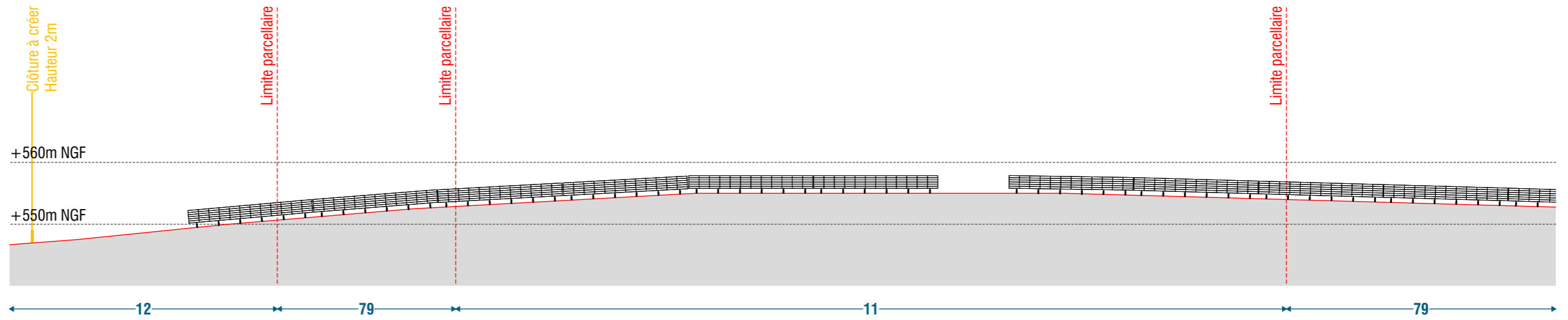


Architecte

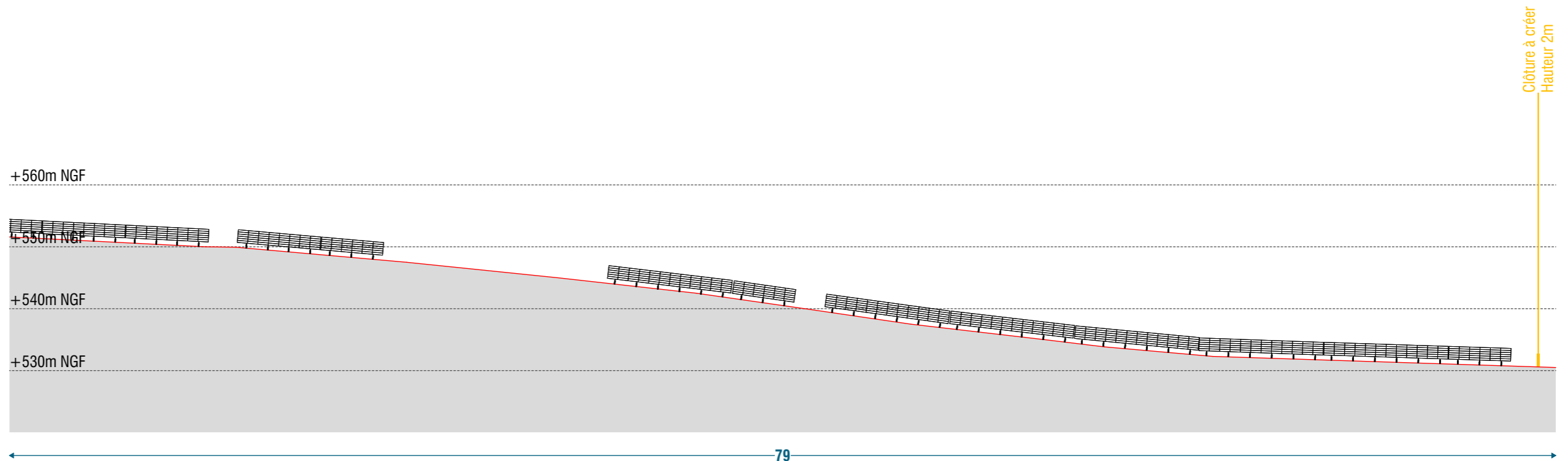
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris








COUPE AA' - ZOOM 1



COUPE AA' - ZOOM 2

COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste lourde à créer
-  Clôture à créer
-  Table photovoltaïque
-  Poste de transformation

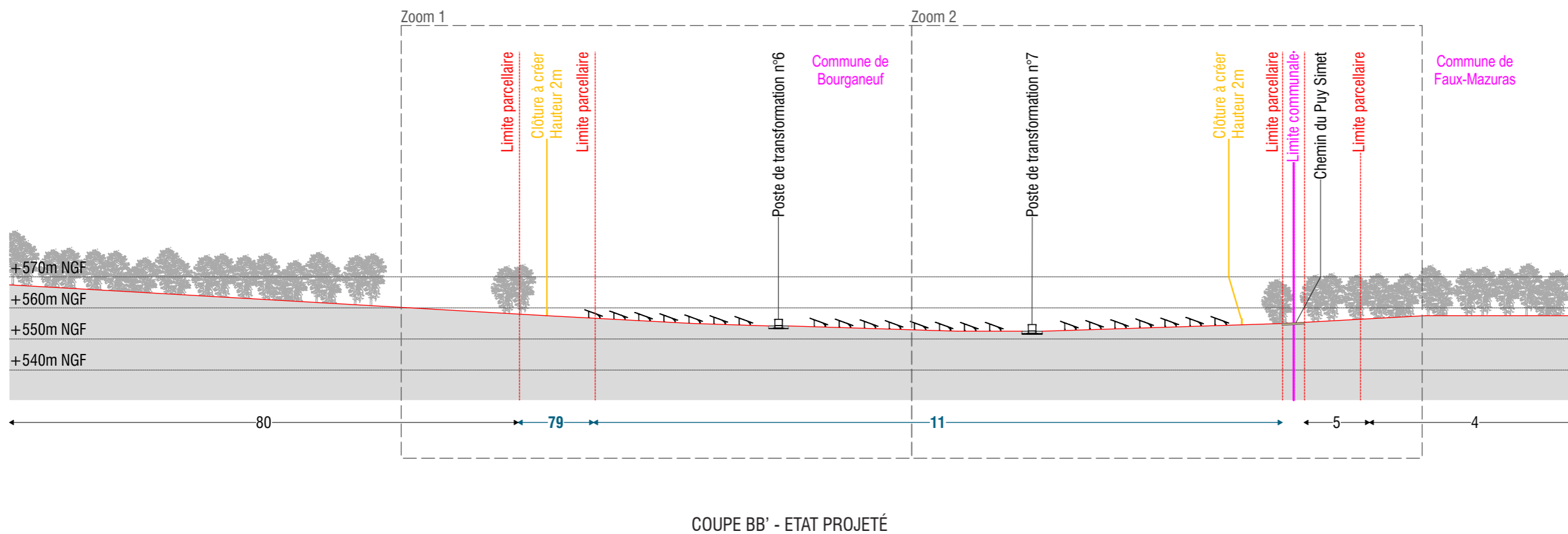
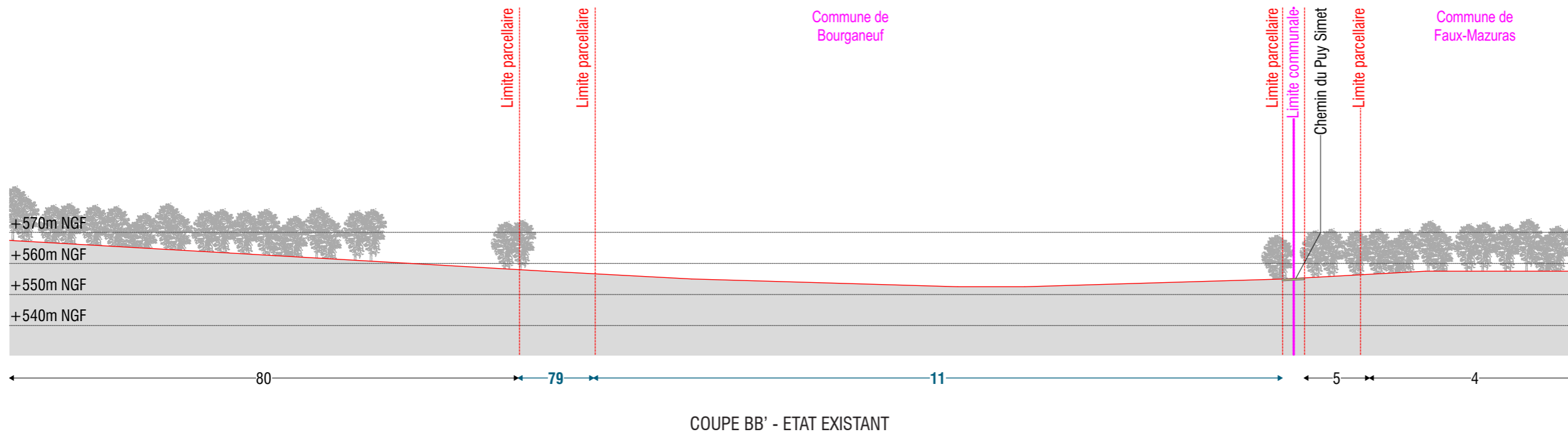
Echelle 1/1500 au format A3
0 30 60m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



**COUPE BB'
ETAT PROJÉTÉ**

Légende

-  Terrain naturel
-  Piste lourde à créer
-  Clôture à créer
-  Table photovoltaïque
-  Poste de transformation
-  Végétation existante
-  Végétation à supprimer

Echelle 1/500 au format A3



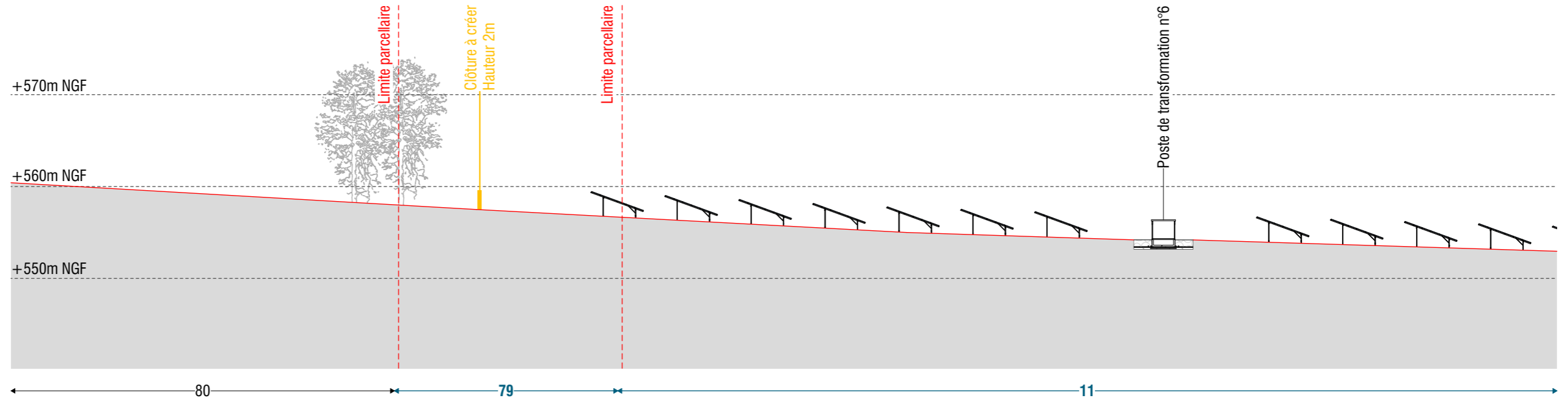
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

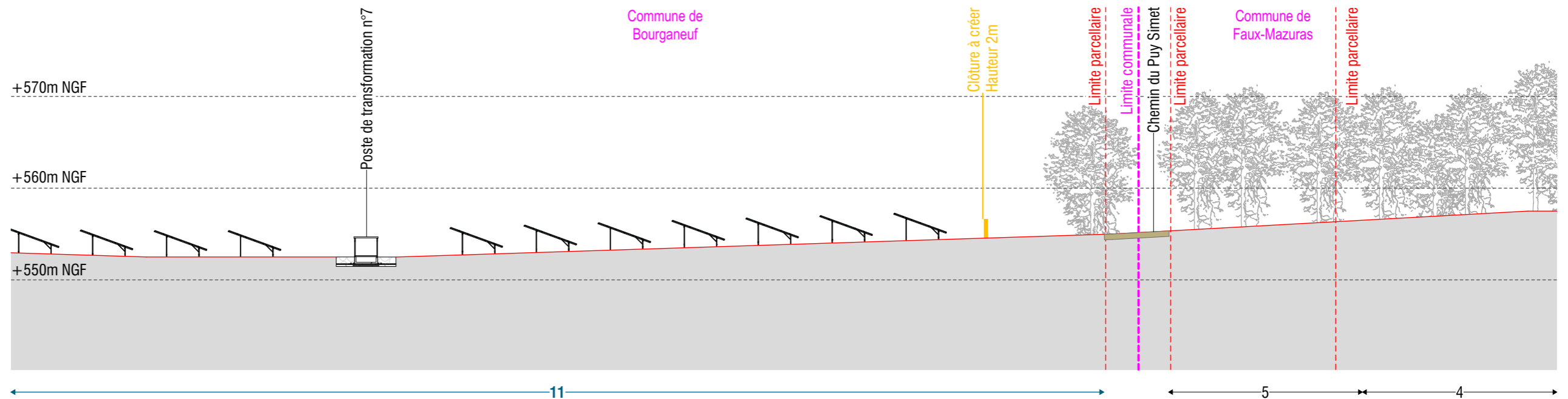
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



COUPE BB' - ZOOM 1



COUPE BB' - ZOOM 2

**COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE**

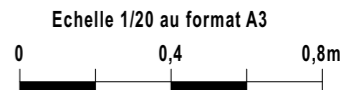
Légende

Caractéristique d'une structure photovoltaïque:

Longueur de 20,09m (72 panneaux)
Longueur de 13,40m (48 panneaux)
Longueur de 10,04m (36 panneaux)

Hauteur de 2,85m
Largeur de 6m
Largeur projetée au sol de 5,63m

Altitude comprise entre
+ 528mNGF et +558mNGF

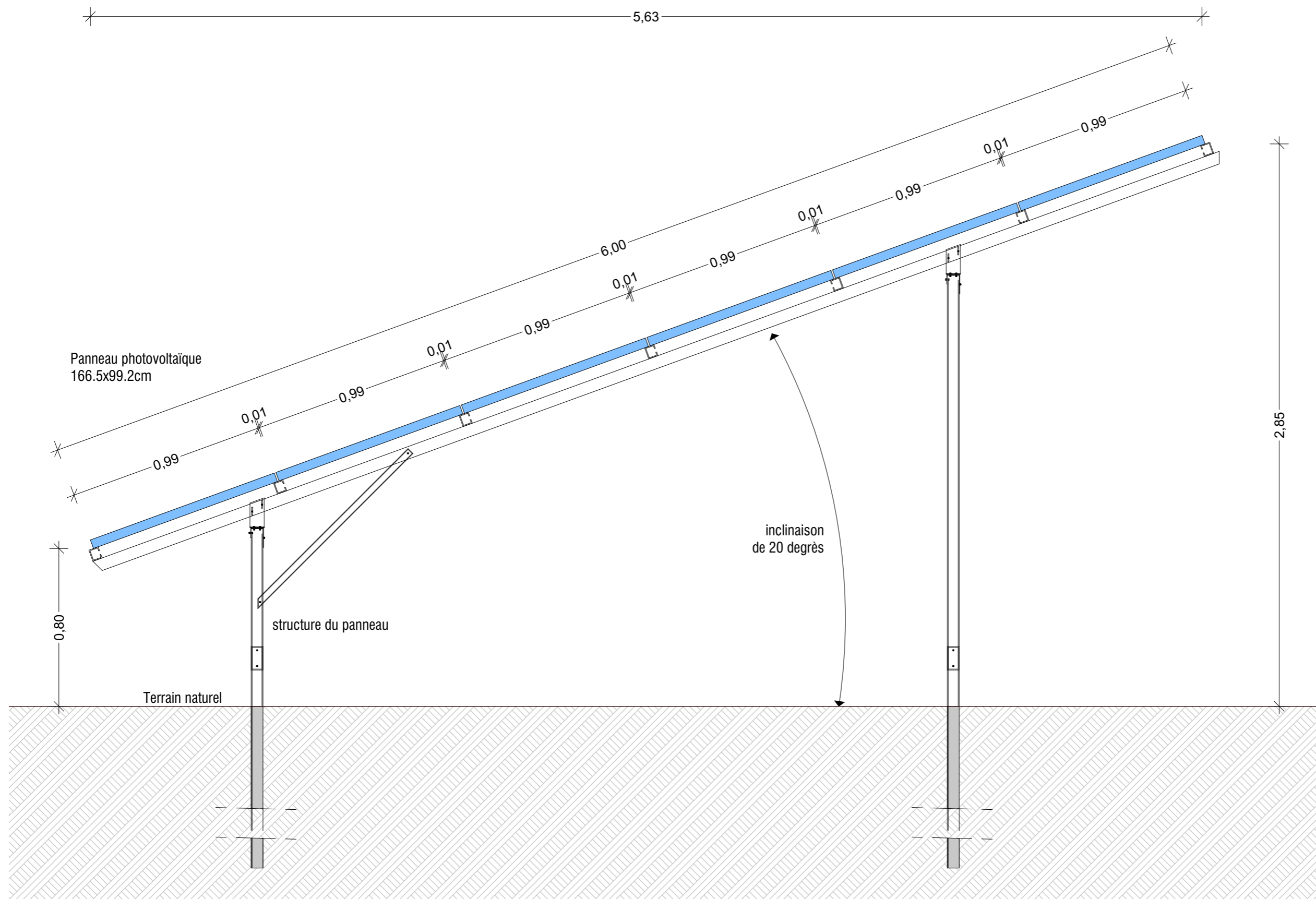


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur sera validé par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

COUPE DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristique du poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur de 2,76m
Longueur de 6,06m
Largeur de 2,48m

Altitude : +535,8m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris pierre» RAL 7030

Echelle 1/50 au format A3



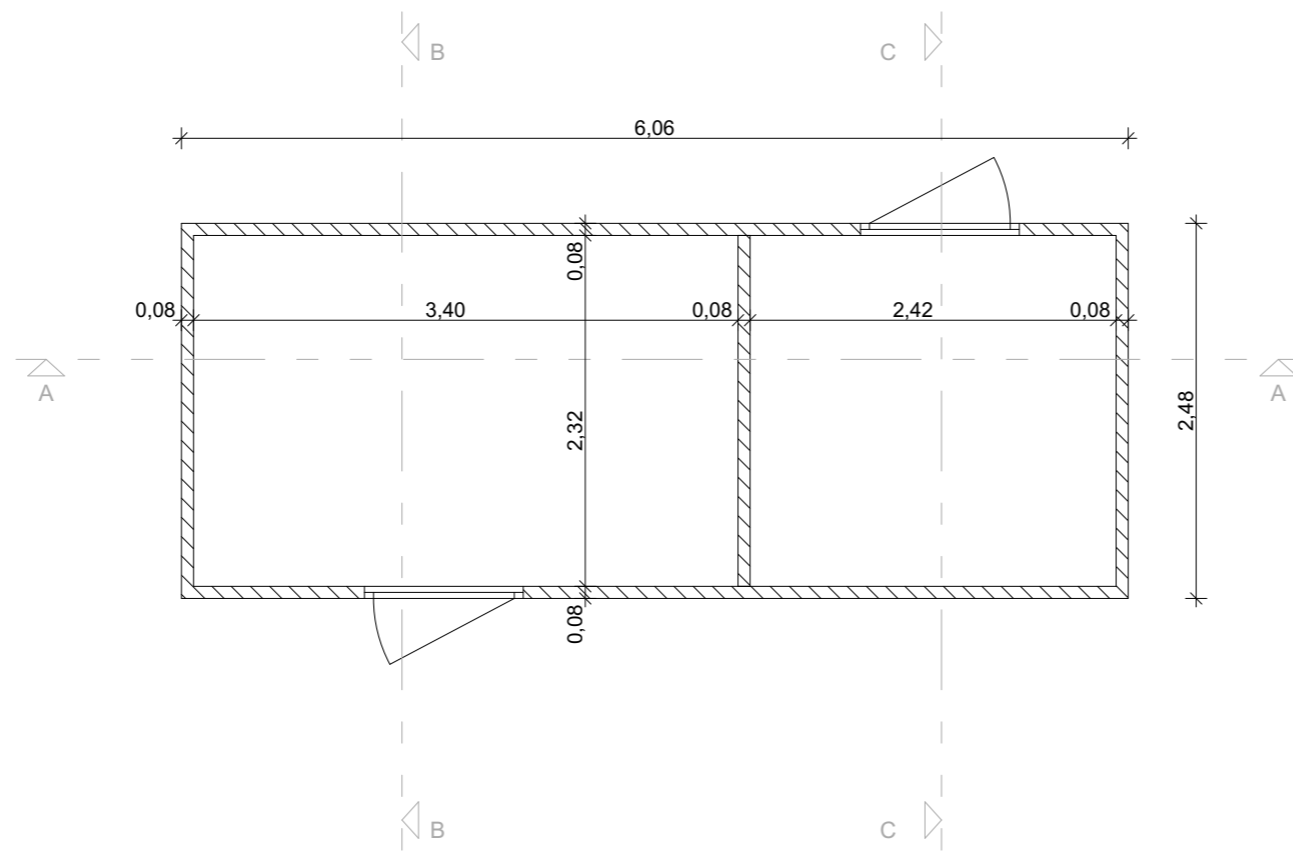
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

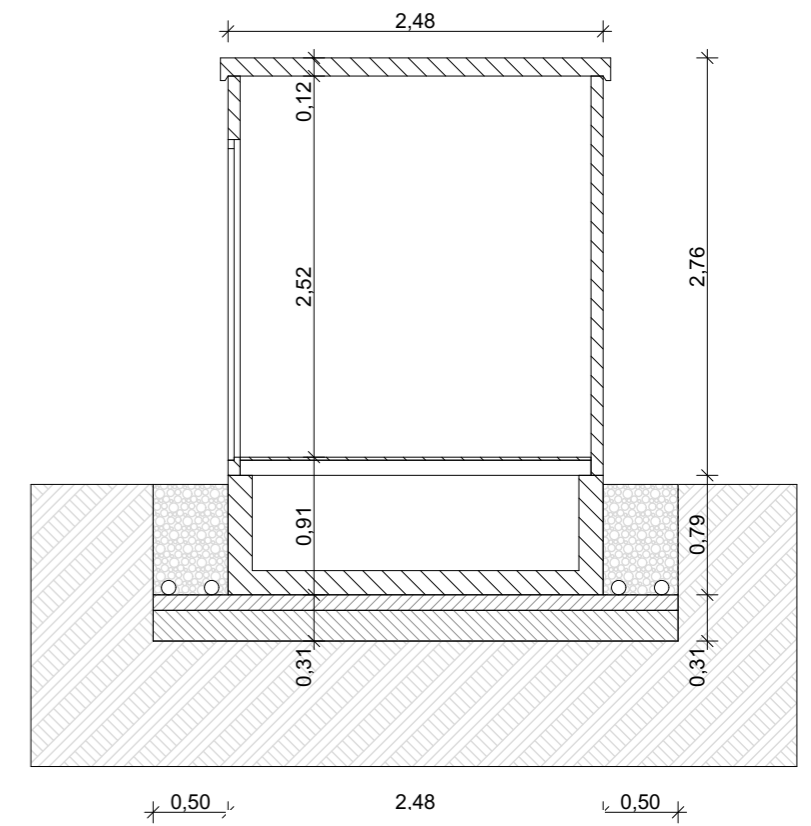
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



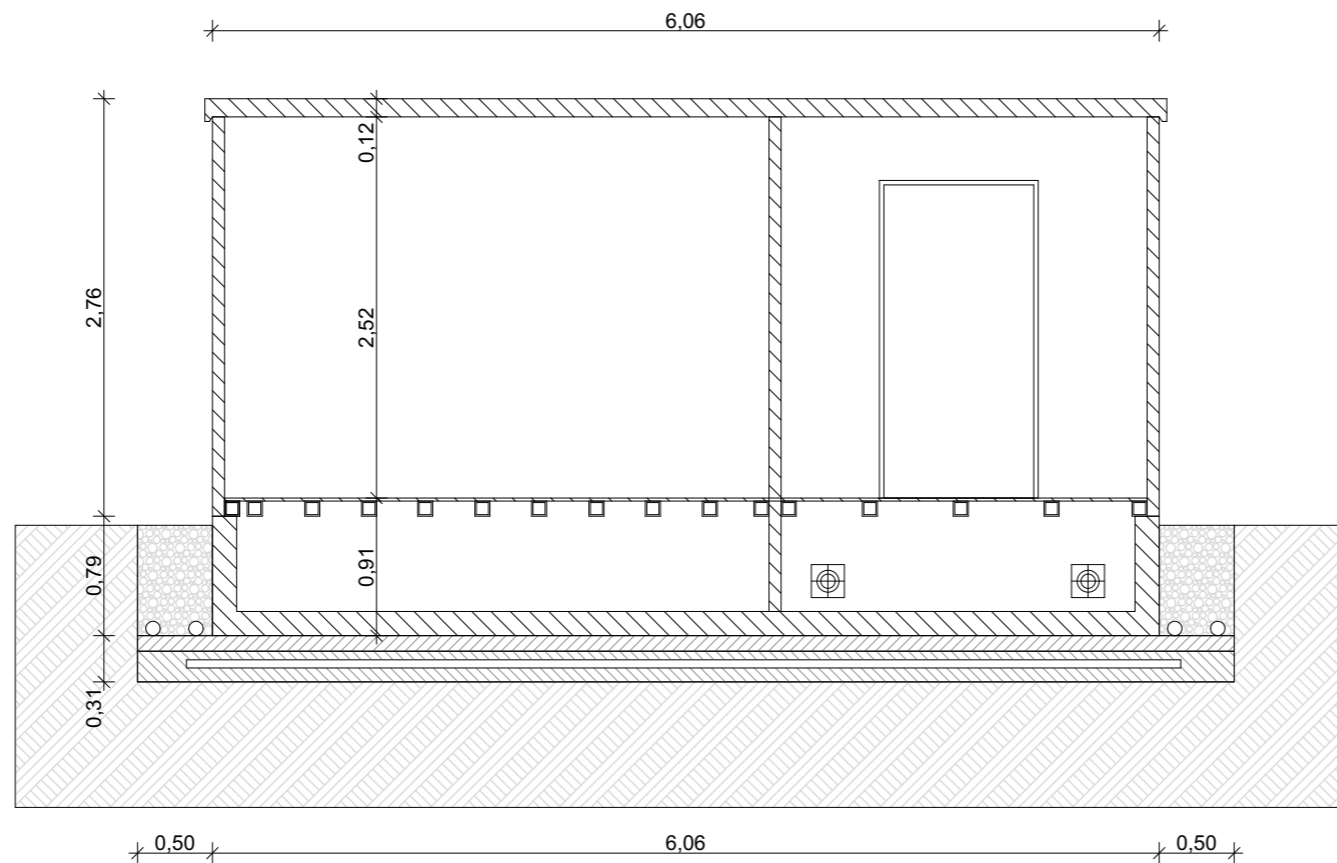
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



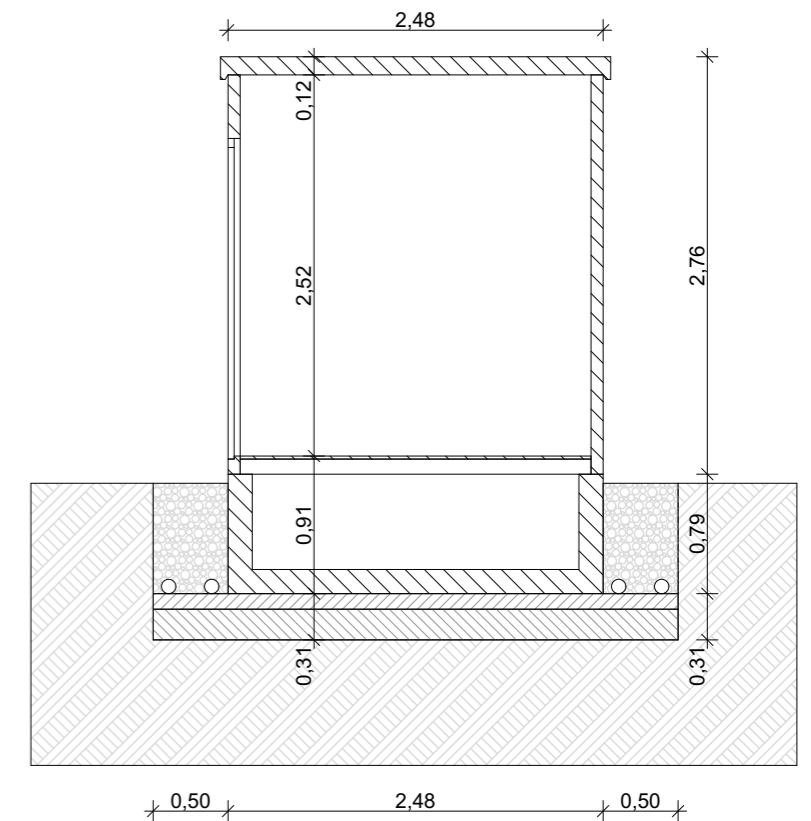
Vue en plan



Coupe CC'



Coupe AA'



Coupe BB'

COUPE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation :

Hauteur de 2,2m
Longueur de 3,89m
Largeur de 2,50m

Altitude PDT 1 : + 544,8m NGF
Altitude PDT 2 : +540,0m NGF
Altitude PDT 3 : +549,8m NGF
Altitude PDT 4 : +548,0m NGF
Altitude PDT 5 : +548,7m NGF
Altitude PDT 6 : +554,1m NGF
Altitude PDT 7 : +552,5m NGF
Altitude PDT 8 : +539,9 NGF
Altitude PDT 9 : +536,5m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris pierre» RAL 7030

Echelle 1/50 au format A3

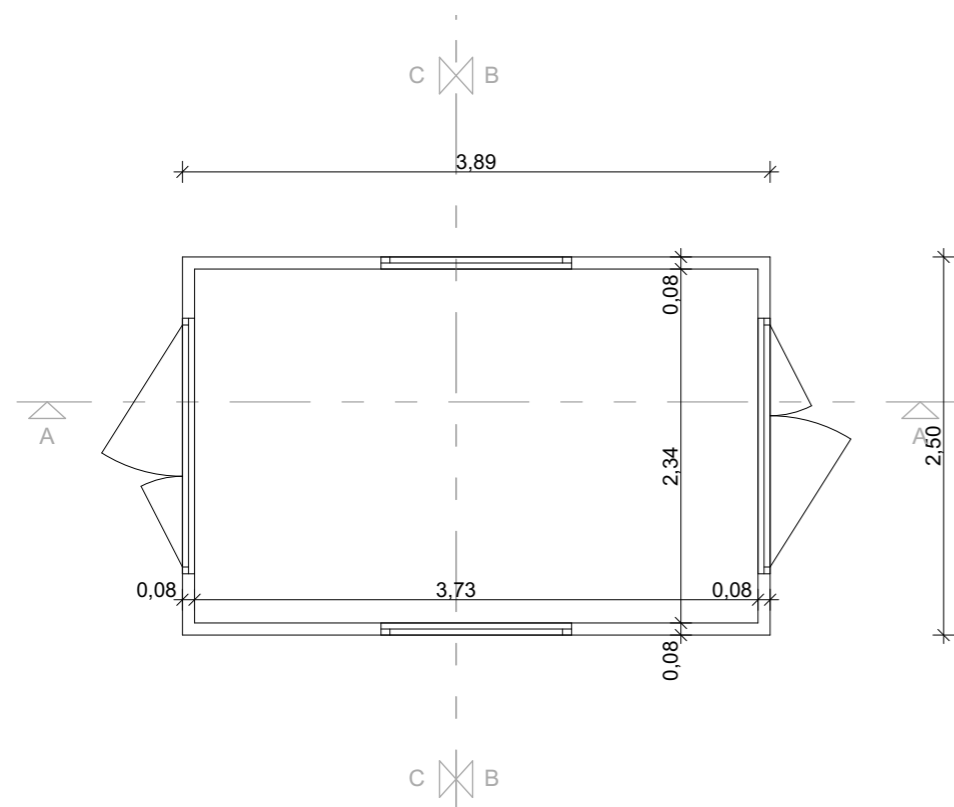


Architecte

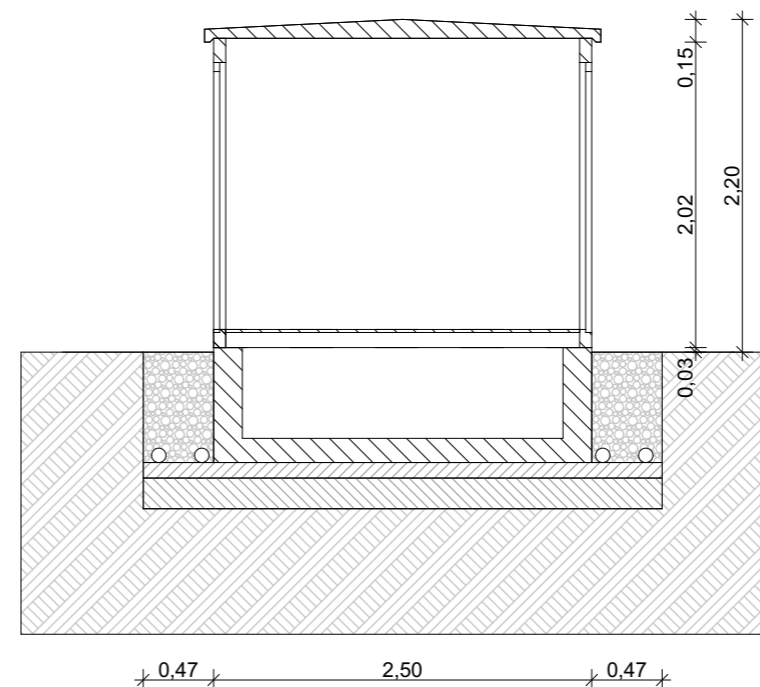
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS



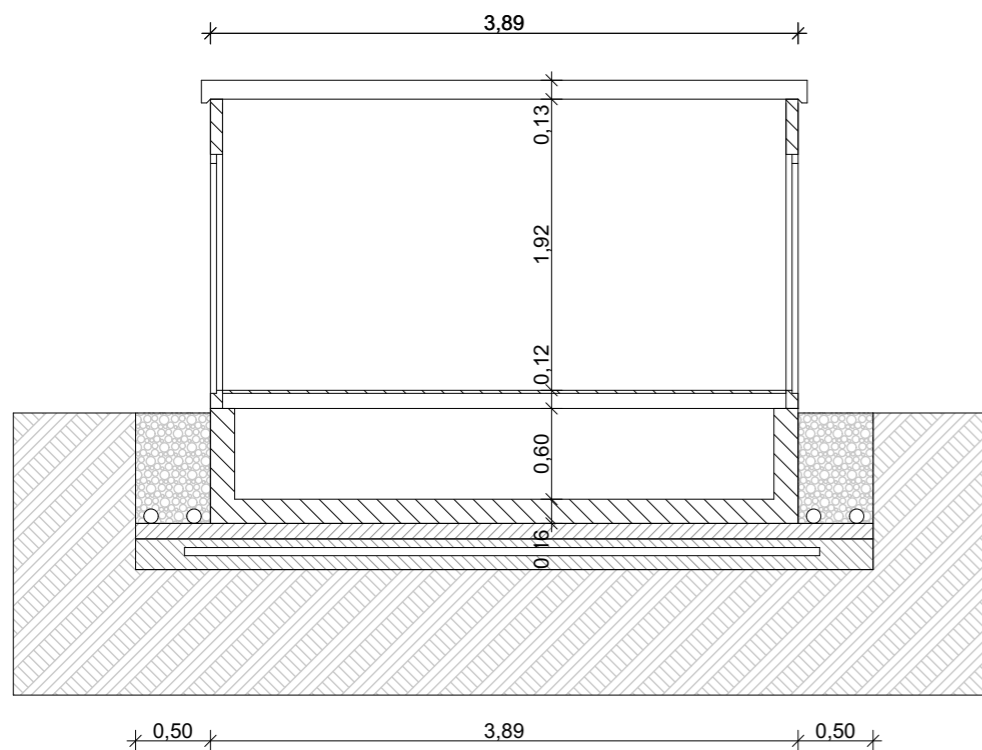
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



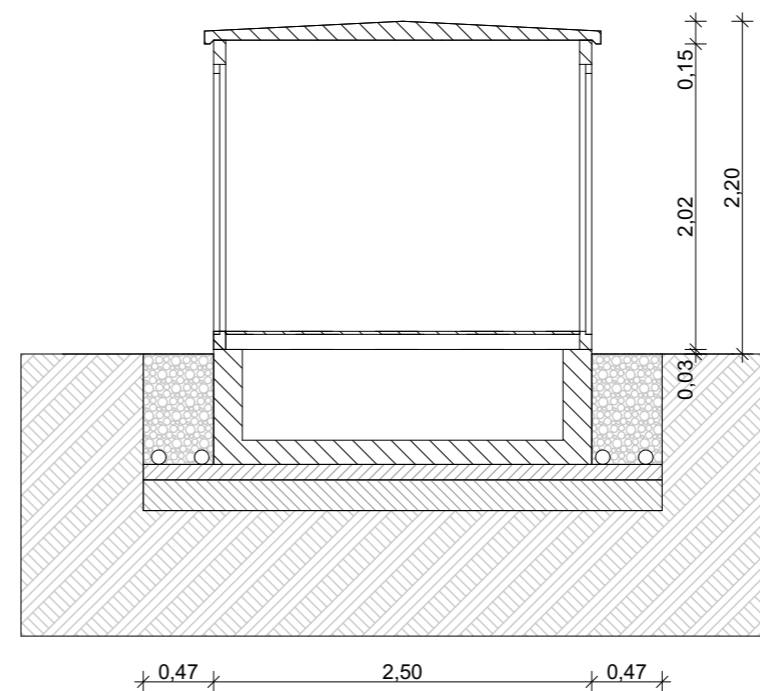
Vue en plan



Coupe CC'



Coupe AA'



Coupe BB'

**COUPE DU CONTENEUR
DE LA SALLE DE CONTROL**

Légende

Caractéristiques du conteneur :

Hauteur totale sur plot : 2,80m
Longueur de 6,06m
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:

Teinte «gris pierre» RAL 7030
Altitude : +550,0m NGF

Echelle 1/50 au format A3



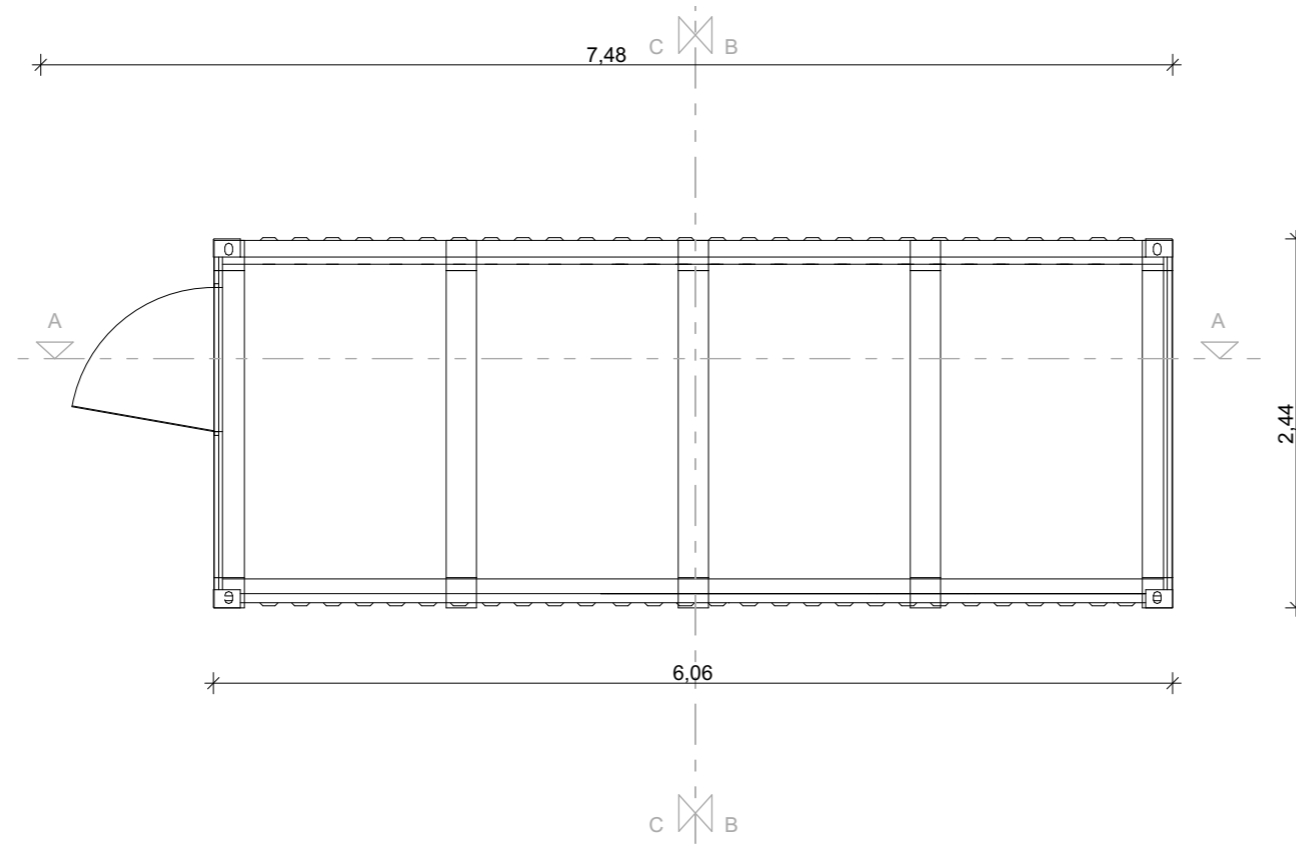
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

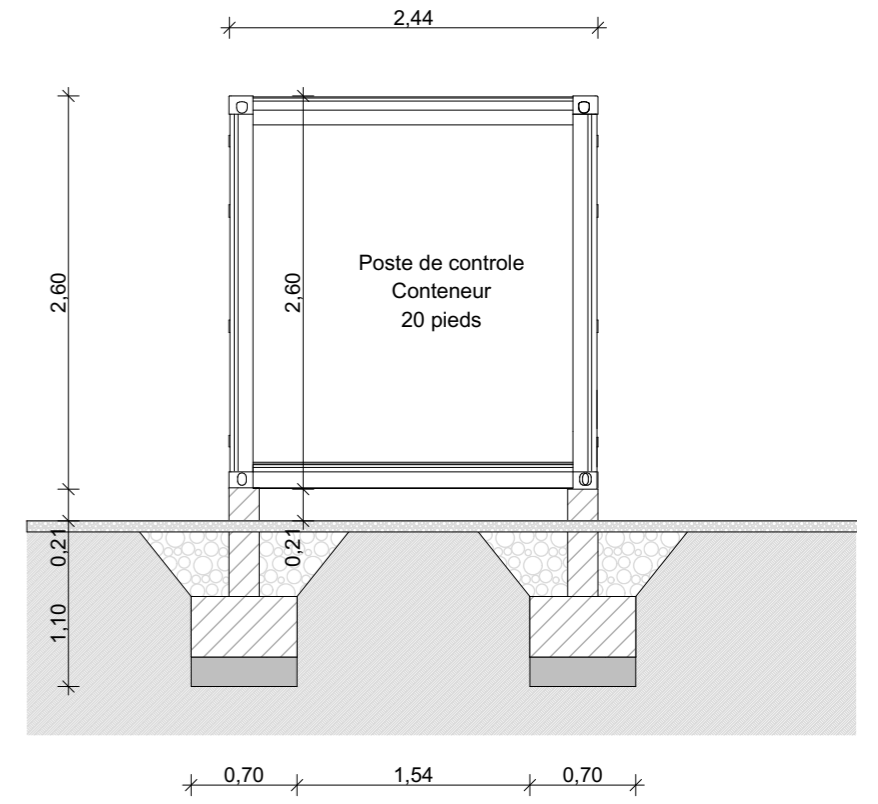
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



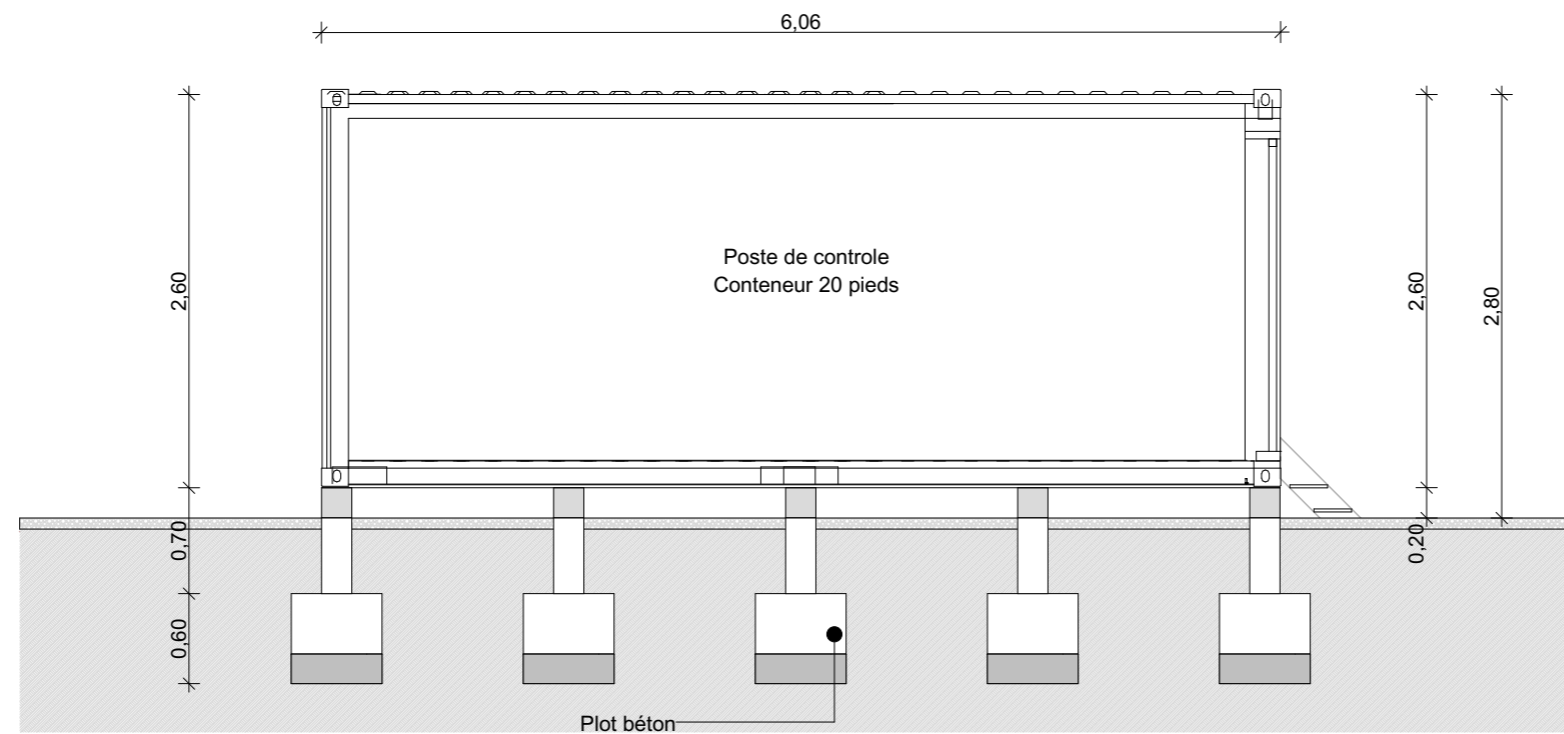
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



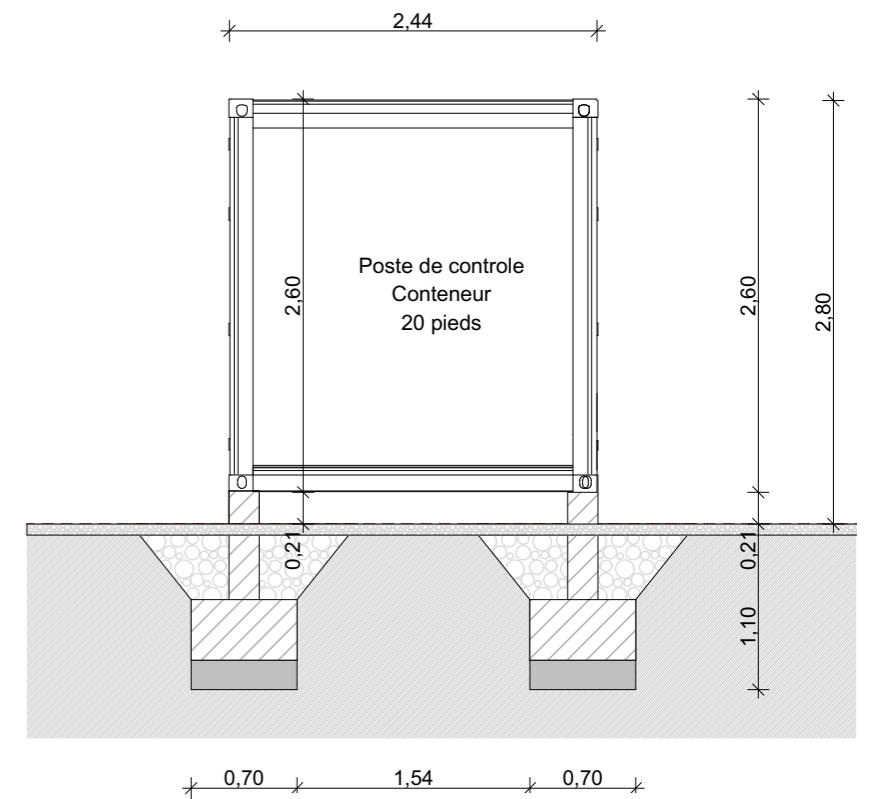
Vue en plan



Coupe CC'



Coupe AA'



Coupe BB'

Contenu

- Notice décrivant le terrain
et présentant le projet

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

ENERPARC
Power of Excellence

BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

1/ Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Le site d'implantation envisagé pour accueillir la centrale photovoltaïque au sol se trouve dans la Creuse (23) à l'est du centre-ville de Bourgneuf, en limite communale avec Mansat-la-Courrière. Le point culminant de Bourgneuf atteint 602 m et son altitude minimale est de 380 m. La commune est limitrophe au Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

La commune de Bourgneuf est traversée d'ouest en est par la route départementale RD 941 reliant Limoges à Clermont-Ferrand et du nord au sud par la RD 940 reliant Bourgneuf à Eymoutiers (87). Deux autres départementales permettent de joindre le centre-ville de Bourgneuf aux centres-villes des communes voisines, Masbaraud-Mérignat via la RD912 et Faux-Mazuras par la RD8.

Le site se trouve sur le plus haut plateau du paysage communal et surplombe la commune de Bourgneuf. Le projet se situe sur des terrains communaux dont un ancien site réservé à la pratique du moto cross. Plusieurs parcelles cadastrales sont concernées par cette implantation aux lieux-dits « la Grande Ribière » et « la Terrade » : n°6, 11, 12, 13, 16, 17 et 79 de la section AO du cadastre de Bourgneuf, constituant une surface totale de 21,29 ha. Sur ce terrain, la surface clôturée du projet représente 14,38 hectares et la surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires se chiffre à 8,25 hectares.

Le site d'implantation inclut deux captages du « Milieu », leur périmètre de protection immédiate commun, ainsi que le périmètre de protection rapprochée de plusieurs captages d'alimentation en eau potable. Il se trouve par ailleurs à proximité de 15 points d'eau, dont les plus proches à environ 910 m, et dans le bassin versant du Taurion de la Gosne au Rau de la Gonge, correspondant à la masse d'eau « La Mourne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Taurion ». Le ruisseau du Vergerest localisé à près de 100 m au sud.

2/ Historique du projet

Enerparc et la Commune de Bourgneuf ont commencé leurs échanges en 2018 avec une rencontre en mairie et une visite du site en juillet 2018. Suite à la résiliation des baux précaires en place sur les parcelles envisagées et à la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2018 autorisant le maire à signer la promesse de bail avec Enerparc, la sécurisation foncière de l'assiette du projet fut conclue le 19 décembre de la même année. Le bureau d'études NCA fut ensuite recruté au terme d'une mise en concurrence pour mener l'étude d'impact complète de mars 2019 à mai 2020. Sur cette période, Enerparc a entrepris d'échanger sur le projet avec les acteurs du territoire :

- La Commune de Bourgneuf et la Communauté de Communes Bourgneuf Royères de Vassivière tout au long de la phase d'études, et notamment pendant la période d'élaboration du PLUi sur l'hiver 2019-2020 afin de développer un projet conforme au plan et au règlement d'urbanisme
- Bâtiments de France en juin 2019 pour clarifier l'enjeu de co-visibilité depuis le bourg de Bourgneuf et adapter le projet en conséquence
- L'ARS dès juillet 2019 pour présenter le projet et recueillir les préconisations. Un point d'étape avec informations complémentaires a eu lieu en novembre 2019, suivi d'une discussion de définition et validation du projet au terme de l'étude d'impact en juin 2020
- Le SDIS de la Creuse depuis fin juillet 2019 pour comprendre les exigences en termes de voiries notamment, à l'intérieur et à l'extérieur du parc et vis-à-vis des espaces boisés. Un point téléphonique le 28 février 2020 a permis de définir les espaces à prendre en compte en tant que boisements pour observer une distance de sécurité
- Avec Enedis depuis août 2019 : une demande de raccordement avant complétude du dossier a été envoyée courant août et s'en sont suivis de nombreux échanges pour étayer le dossier, aboutissant à une réponse conforme aux attentes le 15 juin 2020
- La DDT à partir de mars 2020, avec une réunion de concertation le 3 juin 2020 et la prise en compte des points discutés pour la finalisation du dossier de demande de PC
- La DREAL, contactée en juillet 2020, en cours de finalisation du dossier, n'a pas souhaité être sollicitée pour donner un avis préalable à la phase d'instruction
- La Chambre d'agriculture depuis juillet 2020, pour construire un projet d'activité pastorale, l'étude préalable agricole devant être livrée au début de l'automne, avant le démarrage de l'enquête publique

3/ Présentation du projet

Puissance de la centrale : 16 255,80 kWc

Le projet consiste en la création d'une centrale photovoltaïque au sol connectée au réseau public et comporte à cette fin une liste limitée d'équipements décrits ci-dessous.

• Aménagement prévu pour le terrain

Aucun aménagement lourd n'est envisagé sur le terrain. L'ancien terrain de motocross sera étudié séparément et des travaux de génie civil devront être spécifiquement adaptés à la topographie de cette partie du site. Le seul aménagement prévu sur la voirie existante et le terrain consiste à réaliser des chemins donnant accès aux postes de transformation, au poste de livraison et au poste de contrôle. Ces chemins déservies sont aménagés après une légère excavation et l'installation d'une couche de géotextile puis de gravier qui est présentée sur la photographie ci-dessous



• Implantation, organisation et composition des volumes des constructions nouvelles

L'aménagement d'un parc type comporte les équipements suivants :



Module PV

Le module photovoltaïque est l'organe de la centrale au niveau duquel se produit le phénomène de photoélectricité, qui consiste à transformer le rayonnement solaire en électricité. Ces panneaux sont constitués de cellules PV, qui assurent cette conversion, et qui sont disposées en série afin de fournir une certaine puissance par panneau. Cette puissance, donnée en Watts Crête (Wc) est définie selon des conditions d'ensoleillement, de température et de qualité de l'air spécifiques.

Les panneaux utilisés sont généralement composés de silicium poly- ou mono-cristallin, qui leur attribue leur reflet de couleur bleu foncé.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet



Fondations avec pieux

Sur les centrales PV de grande échelle, les modules sont habituellement montés sur des structures élevées, afin de réduire l'occupation du sol. Selon la topographie du site et la résistance du sol, les fondations peuvent nécessiter un pré-forage ou l'installation de longrines béton. Une installation de pieux en acier battus dans le sol, voire de vis métalliques, est la solution privilégiée. Le battage est effectué à l'aide d'un véhicule spécifique, muni d'actionneurs permettant d'enfoncer les pieux dans le sol. La longueur de ces fondations est ajustée selon la qualité du sous-sol.



Structure de montage

La structure de montage est conçue de manière à accepter des modules de différentes dimensions. L'angle d'inclinaison dépend de l'emplacement du projet mais s'élève à environ 20° en France. Les rangées de modules sur la structure sont conçues de telle sorte que l'espace entre les rangées soit suffisant pour les phases d'opération, et ne limite pas les performances de la centrale en causant trop d'ombrage. Cet espace sera en moyenne de 2,5 mètres.

Système à plusieurs rangées de pieux – L'utilisation de 3 rangées de modules ou plus, en portait ou paysage offre une occupation du sol plus importante en MW par hectare. La partie inférieure de la structure se trouve à 80 centimètre du sol, permettant ainsi la poussée de plantes de faible hauteur. Cette surélévation destables par rapport au sol réduit les risques de dommages sur les modules ainsi que l'ombrage éventuellement causé par la végétation en phase d'exploitation.



Onduleurs

Les onduleurs assurent la conversion du courant continu, issu des modules, en courant alternatif, afin d'être ensuite injecté sur le réseau. Les onduleurs sur la centrale de Bourgneuf seront de type « string », ce qui signifie qu'ils sont directement connectés aux chaînes de modules avoisinants. De plus faible puissance que des onduleurs centraux, ils sont donc plus nombreux mais également plus légers. Ceci leur permet d'être installés directement sur la structure de montage, signifiant une installation facile sans engins lourds ainsi qu'une emprise au sol nulle.

Les câbles sortant des onduleurs sont ensuite conduits à des coffrets AC, voire directement raccordés au poste de transformation.



Poste de transformation

La tension de la puissance AC en sortie des onduleurs ou des coffrets AC fixés aux structures de montage est ensuite directement élevée à 20 kV au sein de postes de transformation. Ces stations intègrent un transformateur et une armoire de commande. La couleur de ces postes sera de teinte verte ou beige - selon les recommandations des services instructeurs - et leurs dimensions sont 6058 x 2896 x 2438 (l x h x L).



Poste de livraison pour l'ensemble du parc

En limite de domaine public, le parc sera équipé d'un poste de livraison permettant d'évacuer l'électricité produite vers le poste source de Mansat-la-Courrière et à partir duquel le courant est géré par l'opérateur Enedis



Clôture

Le parc sera équipé d'une clôture grillagée périphérique d'une hauteur d'environ 2 mètres.

Ces clôtures sont de teinte gris acier galvanisé et sont composées de piquets ancrés au sol et de tressage métallique.

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- D'une Structure Photovoltaïque
- D'un poste de transformation
- Du poste de livraison
- Du poste de controle
- D'une citerne
- De la clôture
- Des portails

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS

ENERPARC
Power of Excellence

BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

**PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE**

Légende

Caractéristique d'une structure photovoltaïque:

Longueur de 20,09m (72 panneaux)

Hauteur de 2,85m

Largeur de 6m

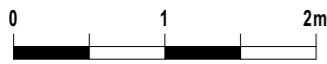
Largeur projetée au sol de 5,63m

Altitude comprise entre

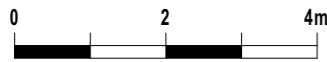
+ 528mNGF et +558mNGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



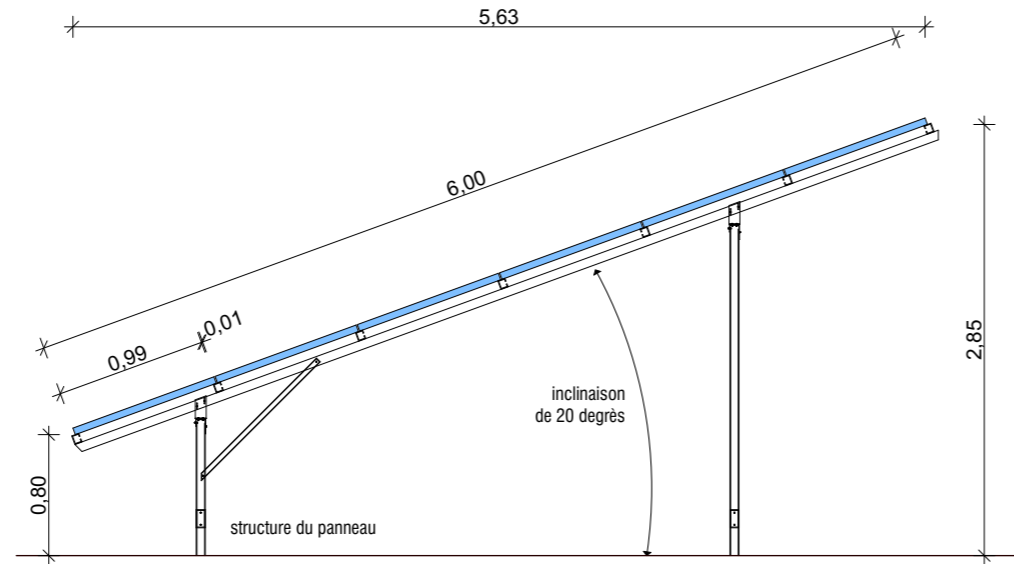
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

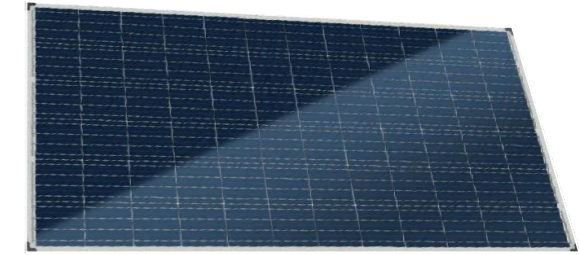
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



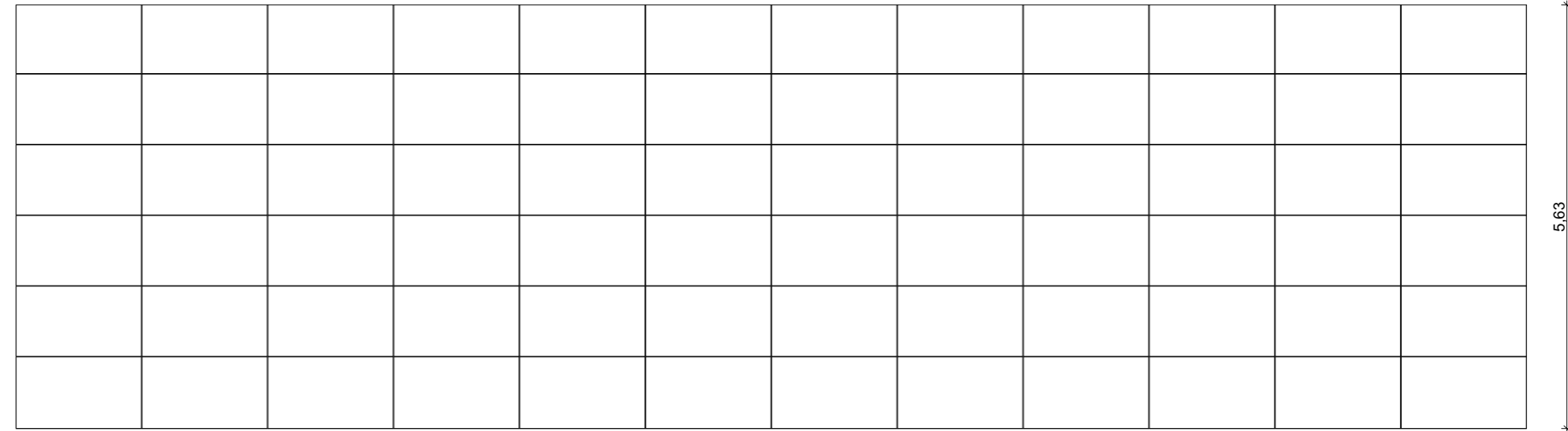
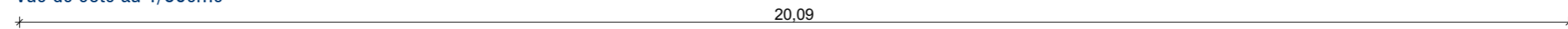
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



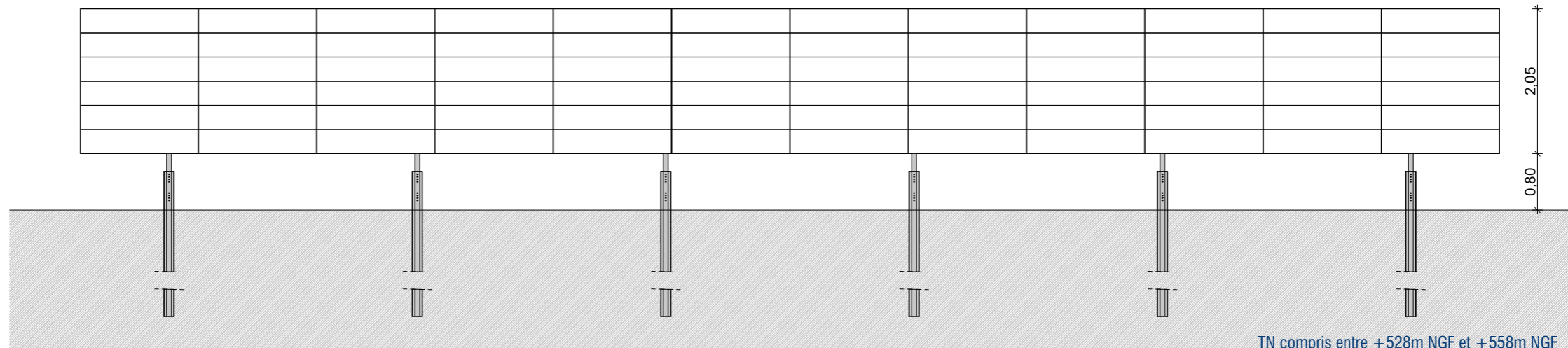
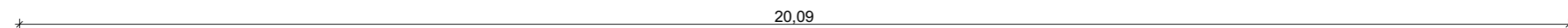
Vue de côté au 1/50ème



module photovoltaïque



Vue de dessus au 1/100ème



Façade Sud au 1/100ème

TN compris entre +528m NGF et +558m NGF

**PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE**

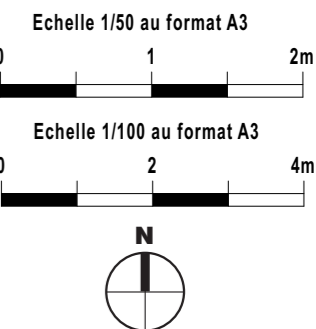
Légende

Caractéristique d'une structure photovoltaïque:

Longueur de 13,40m (48 panneaux)
Longueur de 10,04m (36 panneaux)

Hauteur de 2,85m
Largeur de 6m
Largeur projetée au sol de 5,63m
Altitude comprise entre
+ 528mNGF et +558mNGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

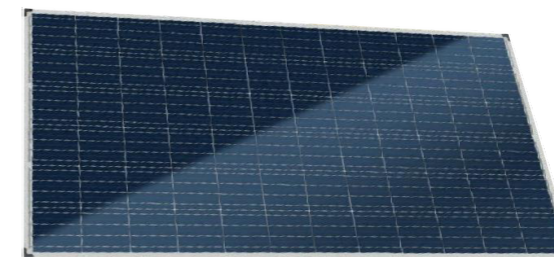
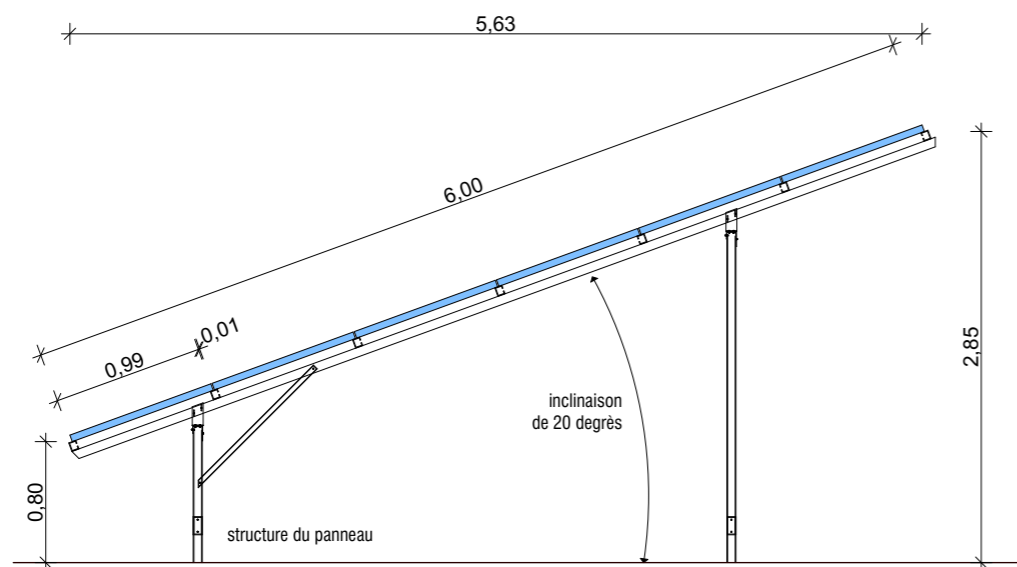


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

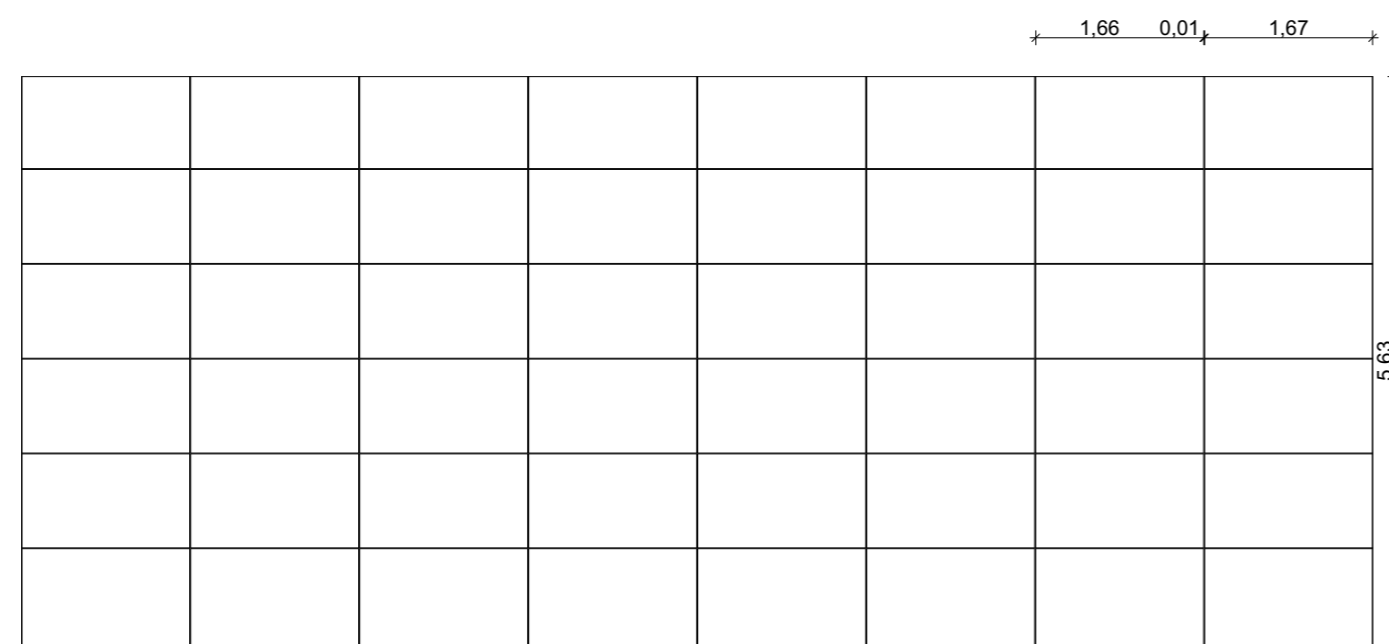
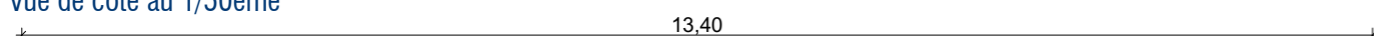


BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

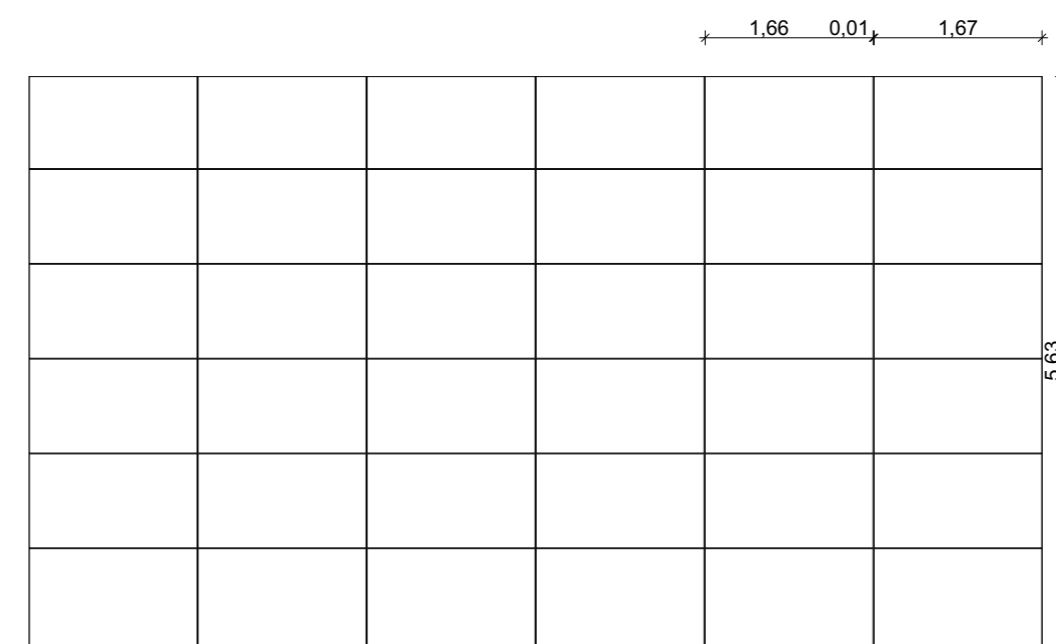
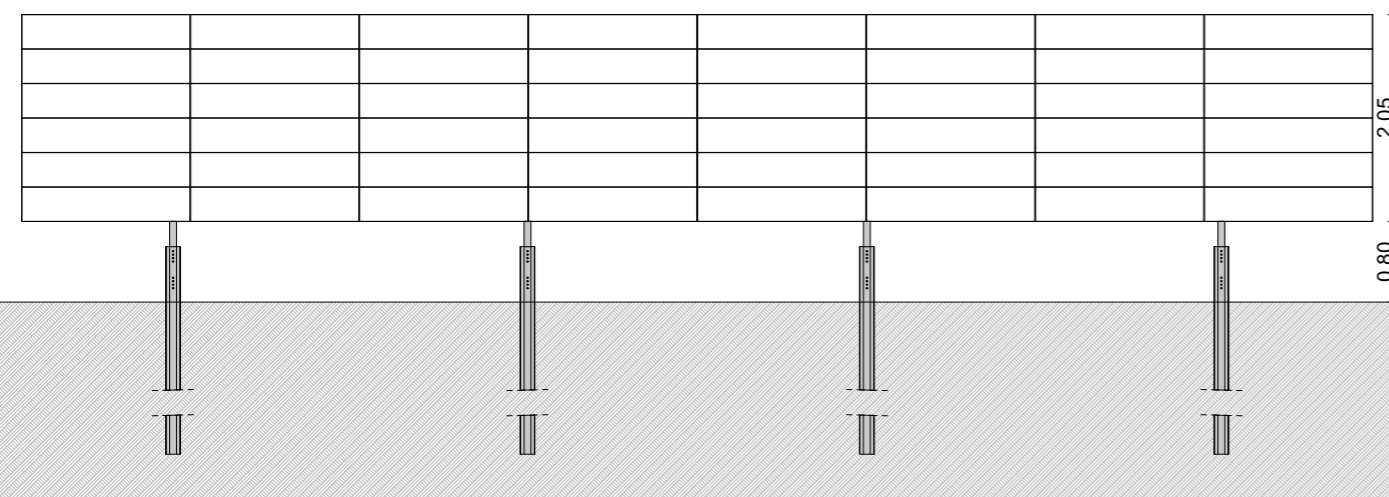
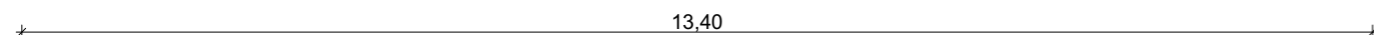


module photovoltaïque

Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



TN compris entre +528m NGF et +558m NGF

Façade Sud au 1/100ème

**PLAN MODÈLE
DU POSTE DE LIVRAISON**

Légende

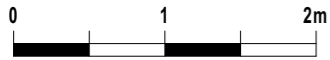
Caractéristique du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur de 2,76m
Longueur de 6,06m
Largeur de 2,48m

Altitude : +535,8m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris pierre» RAL 7030

Echelle 1/50 au format A3



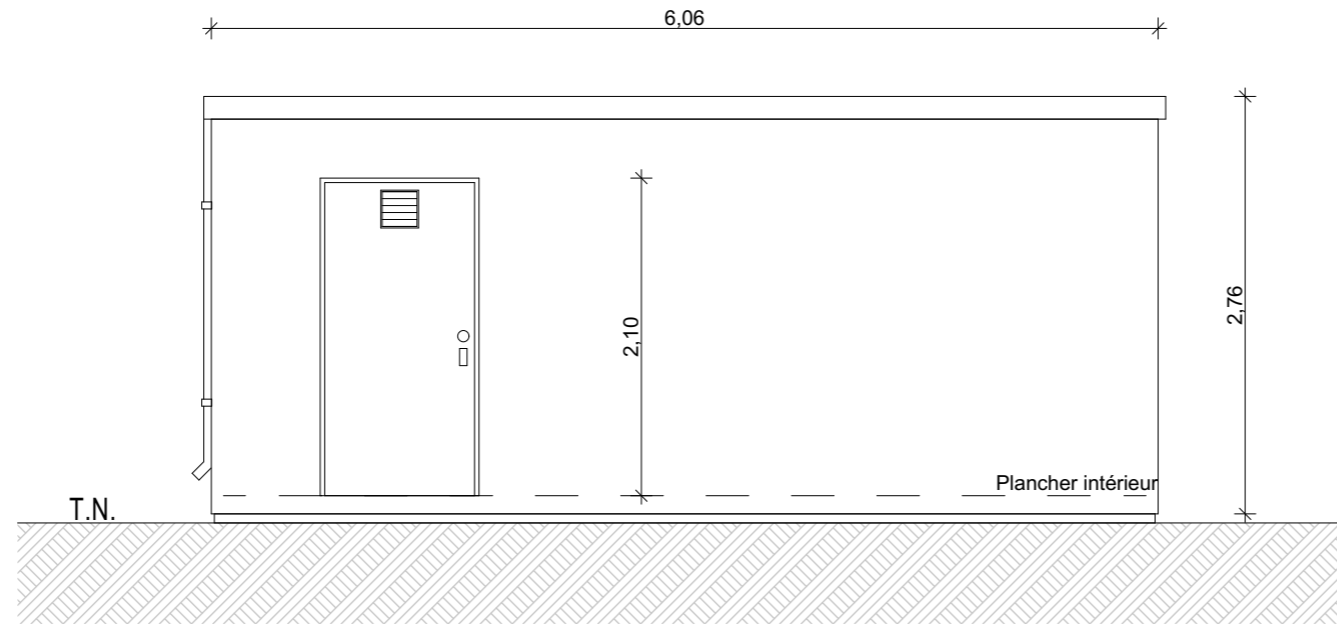
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

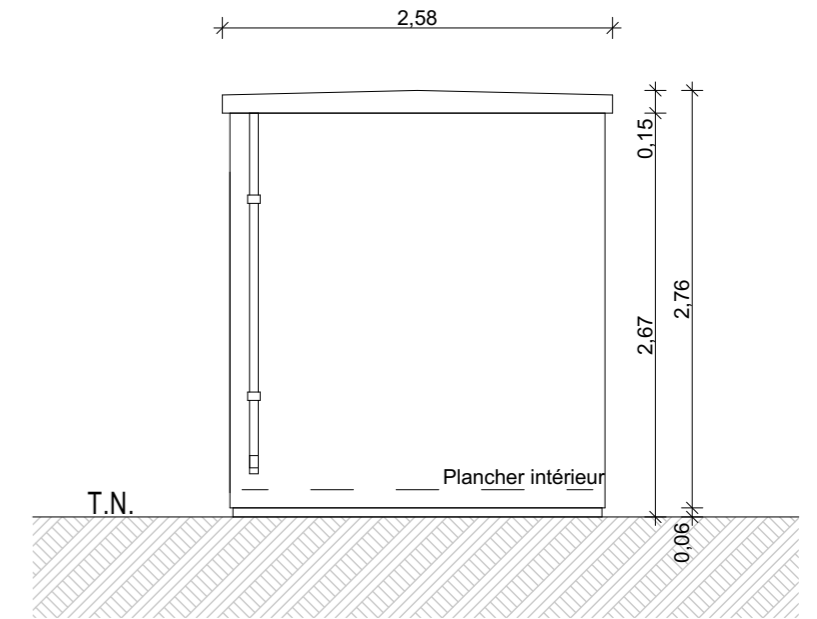
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



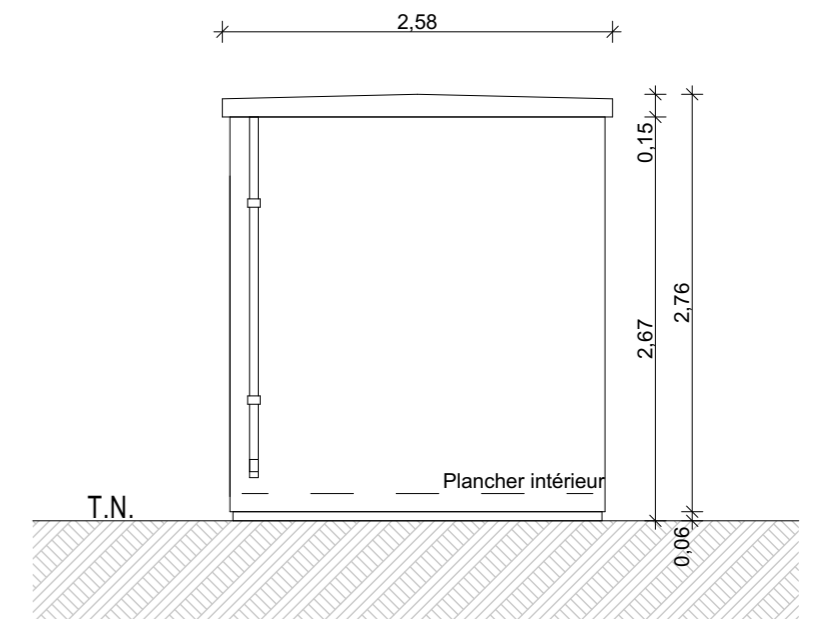
Façade Nord



Façade Ouest



Façade Sud



Façade Est

**PLAN MODÈLE
D'UN POSTE DE TRANSFORMATION**

Légende

Caractéristique d'un poste de transformation :

Hauteur de 2,2m
Longueur de 3,89m
Largeur de 2,50m

Altitude PDT 1 : + 544,8m NGF
Altitude PDT 2 : +540,0m NGF
Altitude PDT 3 : +549,8m NGF
Altitude PDT 4 : +548,0m NGF
Altitude PDT 5 : +548,7m NGF
Altitude PDT 6 : +554,1m NGF
Altitude PDT 7 : +552,5m NGF
Altitude PDT 8 : +539,9 NGF
Altitude PDT 9 : +536,5m NGF

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris pierre» RAL 7030

Echelle 1/50 au format A3

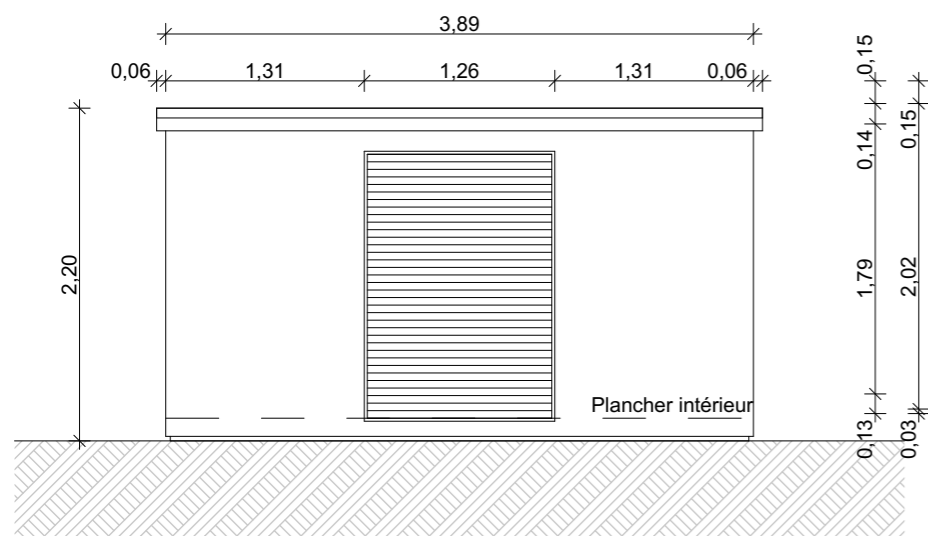


Architecte

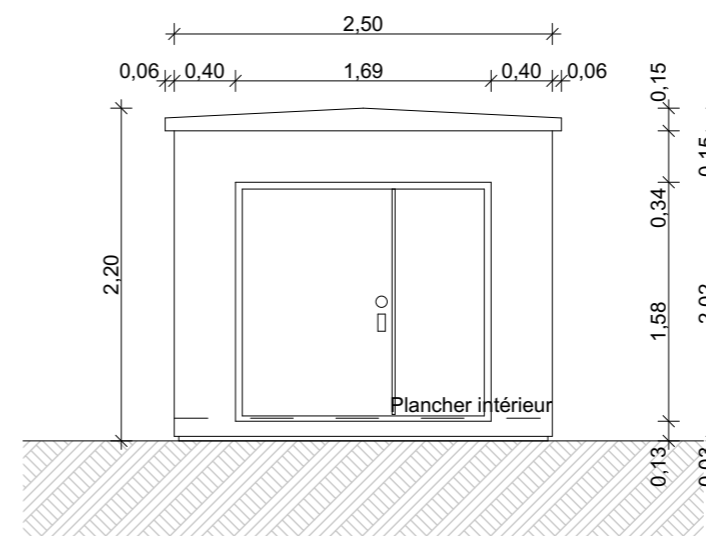
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS



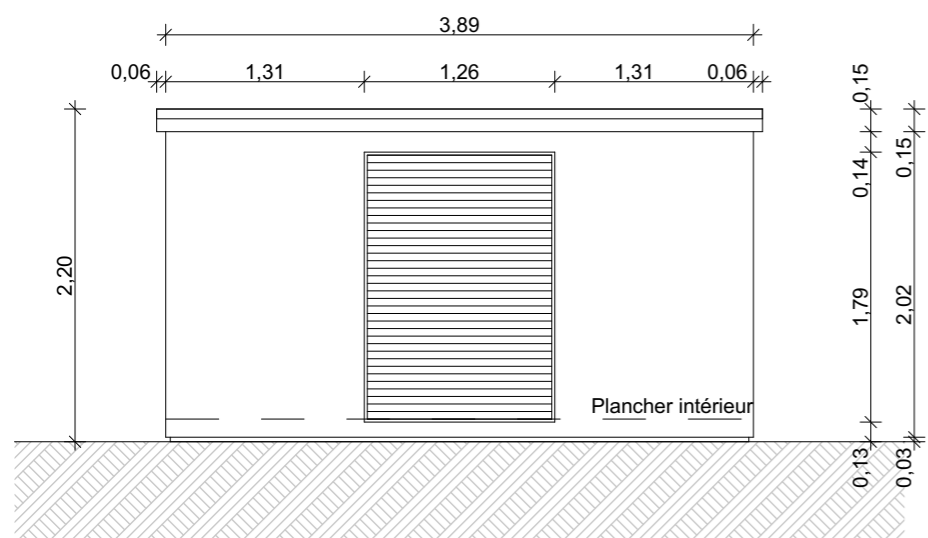
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



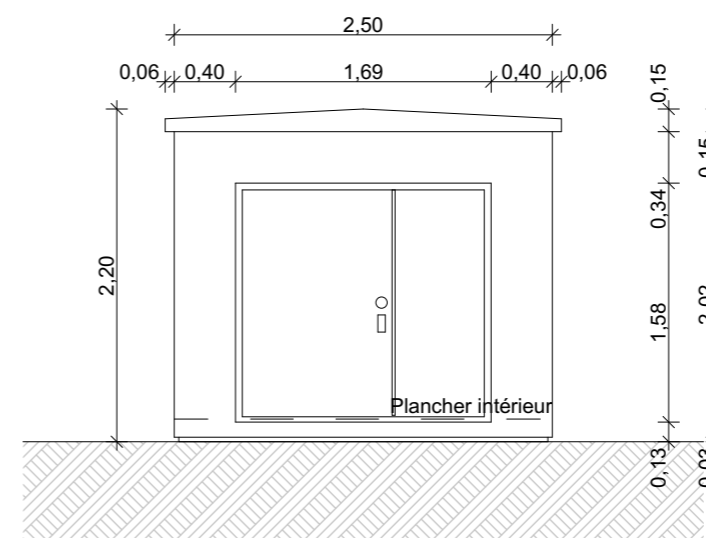
Façade Sud



Façade Ouest



Façade Nord



Façade Est

**FACADES DU CONTENEUR
DE LA SALLE DE CONTROLE**

Légende

Caractéristiques du conteneur :

Hauteur totale sur plot : 2,80m
Longueur de 6,06m
Largeur de 2,44m

Aspect extérieur:

Teinte «gris pierre» RAL 7030
Altitude : +550,0m NGF

Echelle 1/50 au format A3



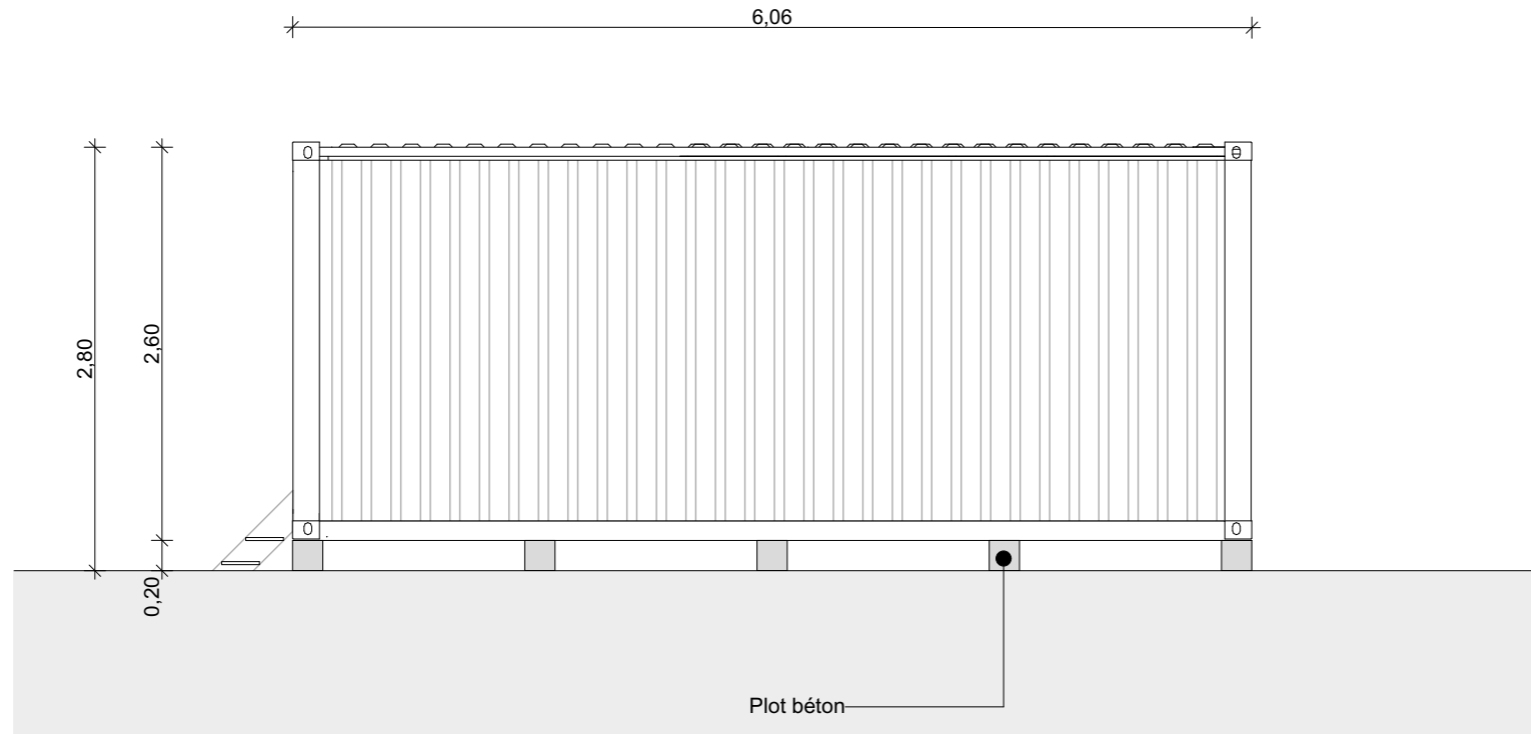
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

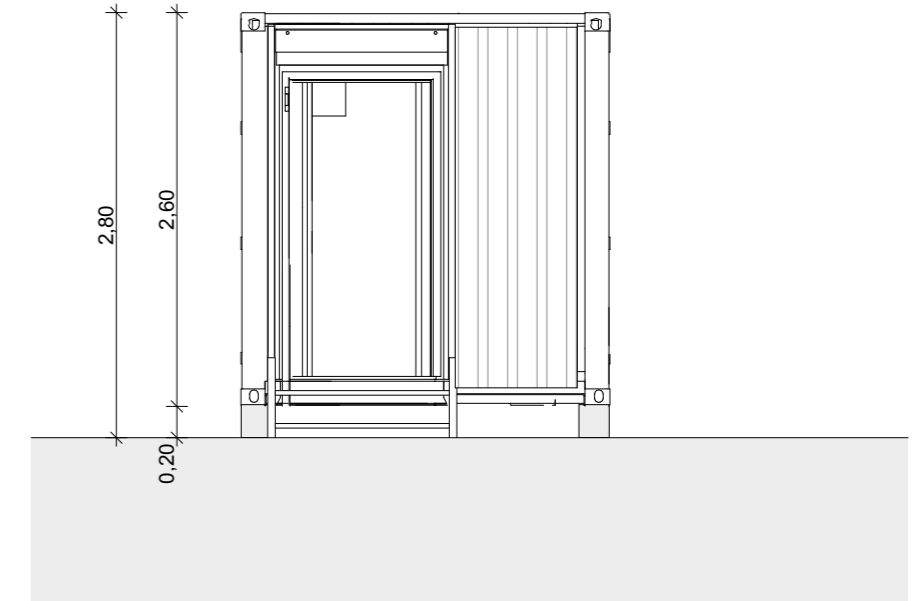
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



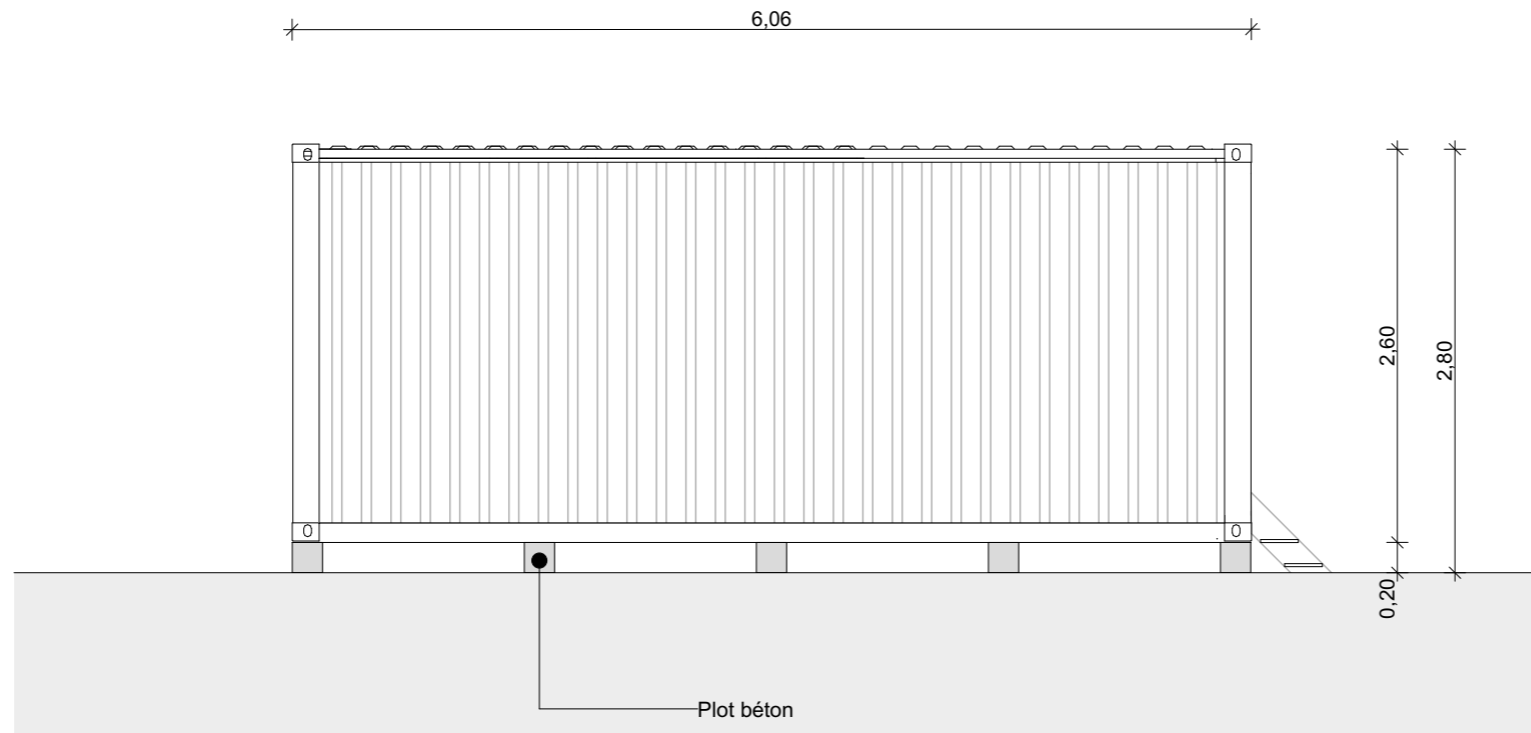
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris



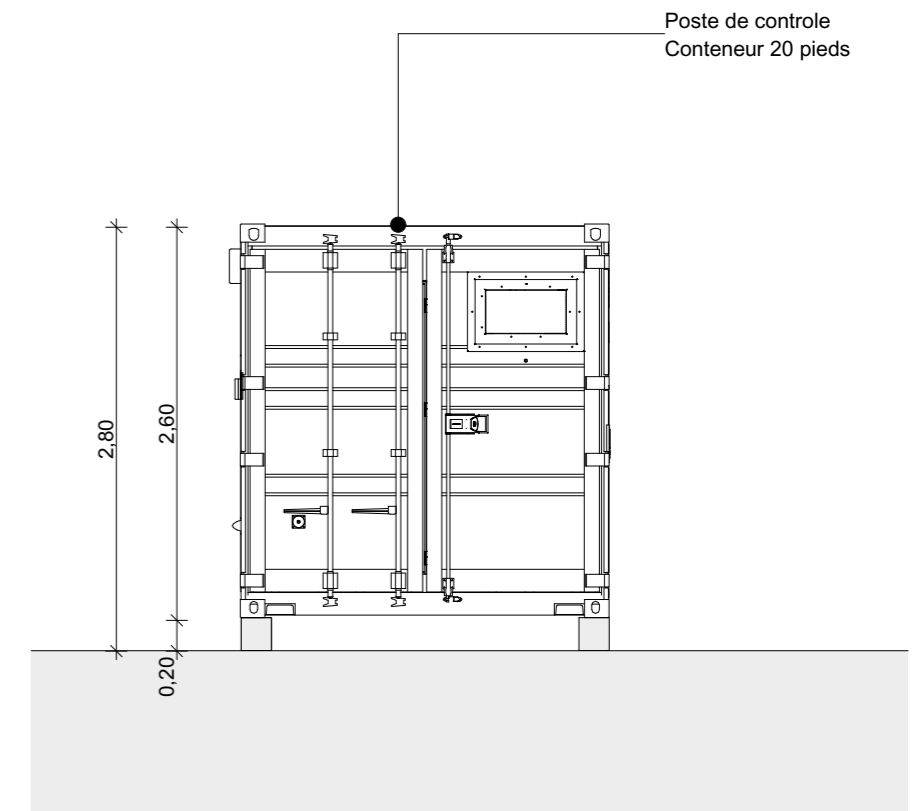
Façade Nord



Façade Est



Façade Sud



Façade Nord

Poste de controle
Conteneur 20 pieds

**VUE DE FACE ET EN PLAN
DE LA CITERNE SOUPLE**

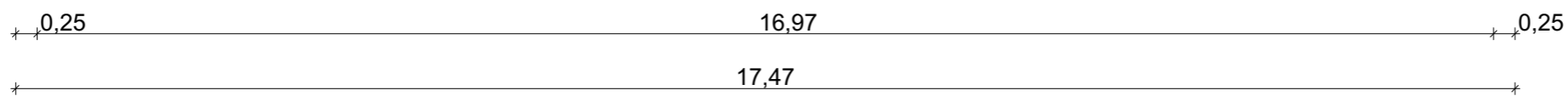
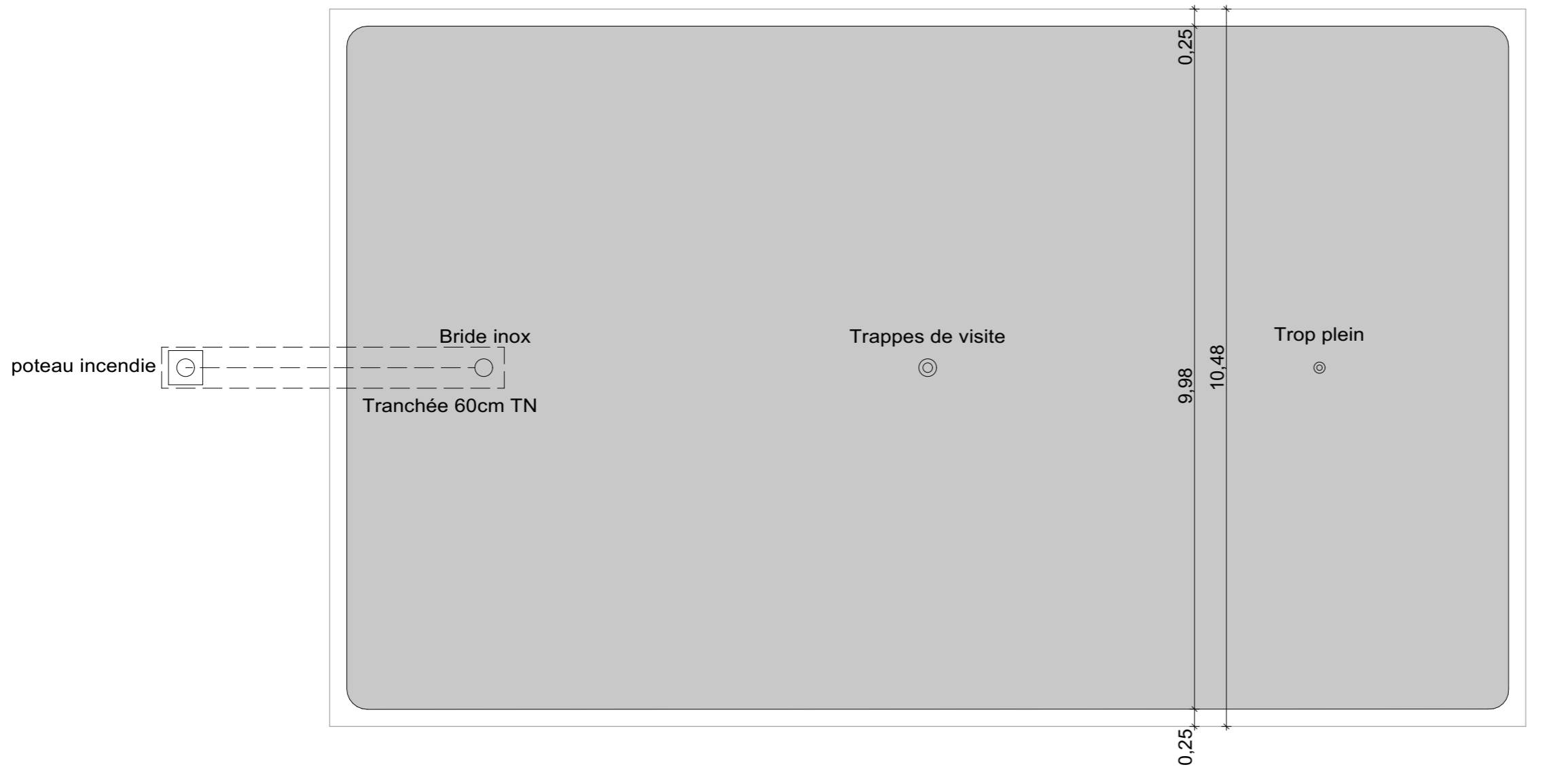
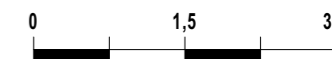
Légende

Caractéristique de la Citerne :

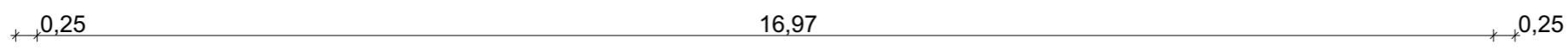
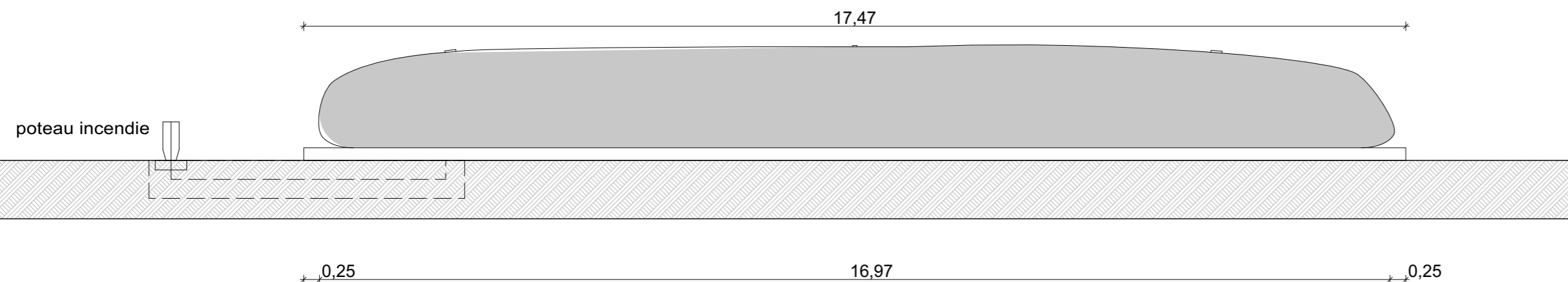
Citerne souple de 240m³
Hauteur hors sol de 1,6m
Longueur de 16,97m
Largeur de 9,98m

Plateforme:
Longueur de 17,97m
Largeur de 10,48m

Echelle 1/75 au format A3



Vue de dessus



Vue de face

Architecte




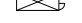




I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

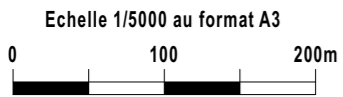
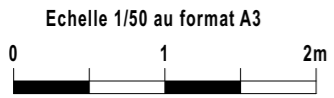


BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

**PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE**

Légende

-  Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Poste de contrôle
-  Citerne
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Haie à créer
-  Limite communale



Architecte

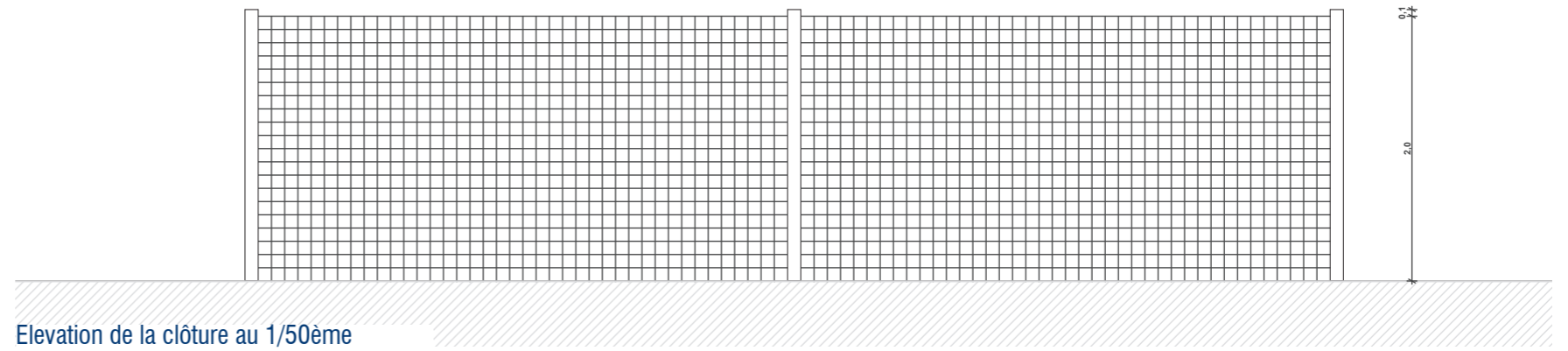
I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



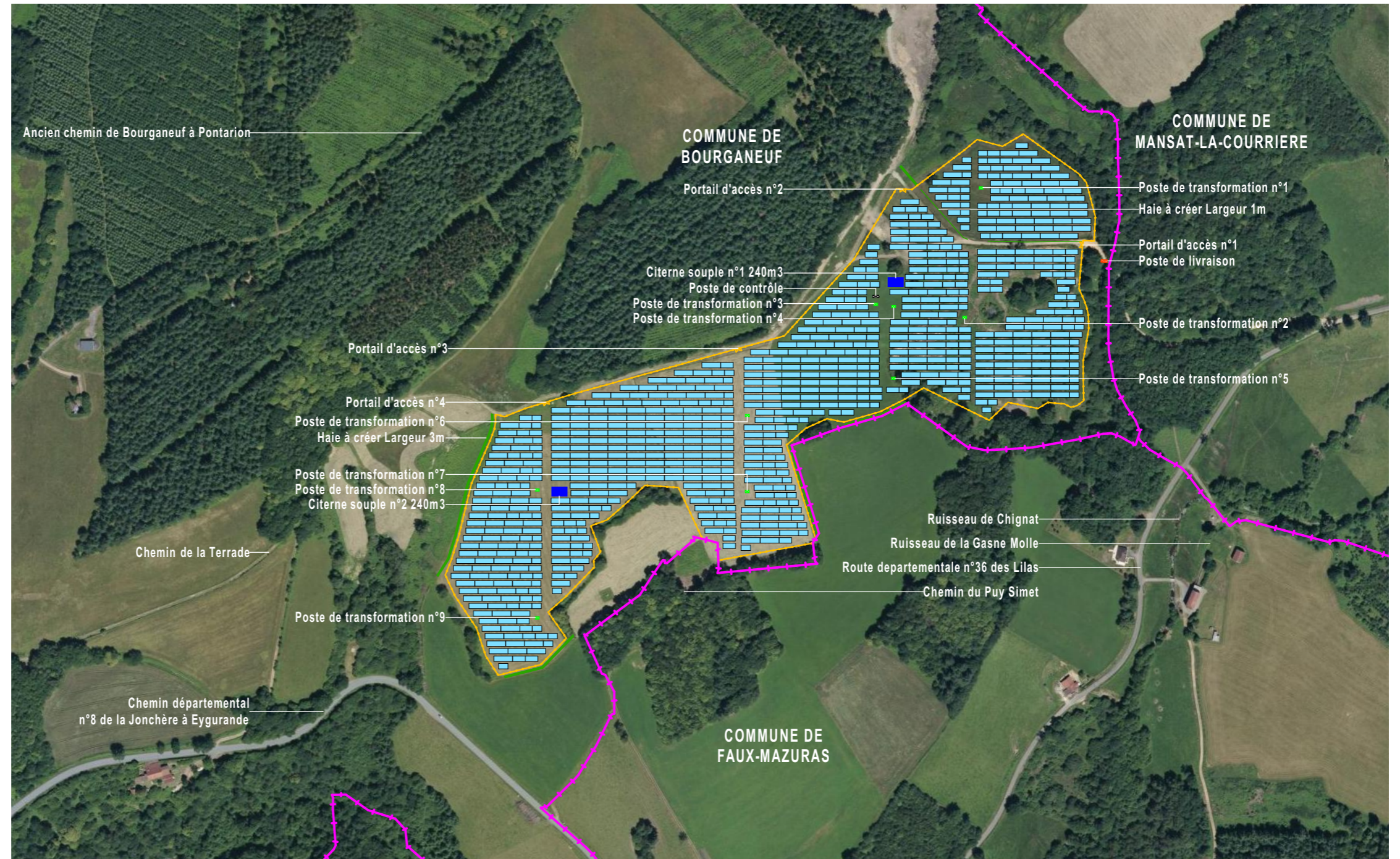
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

Caractéristiques de la clôture :

Clôture grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Grillage et poteau de teinte gris acier galvanisé
Bas de clôture surélevé de 10cm



Elevation de la clôture au 1/50ème



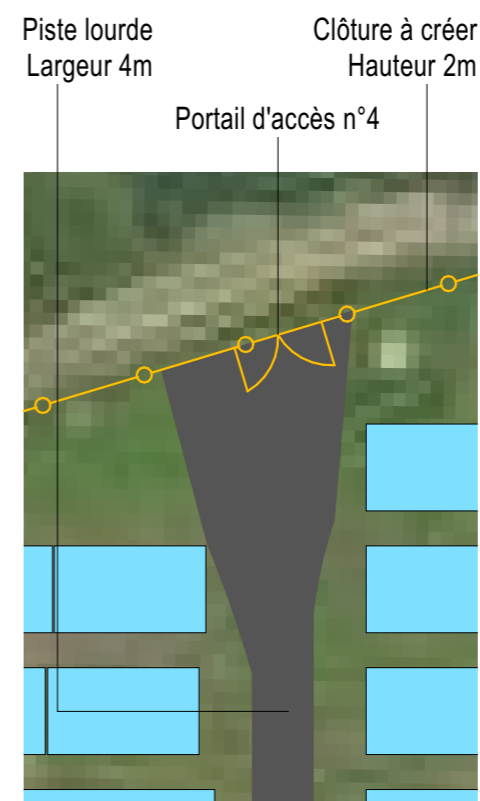
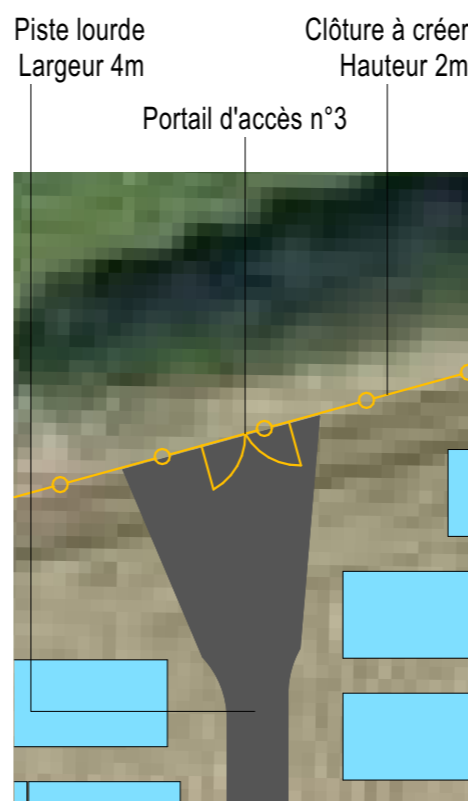
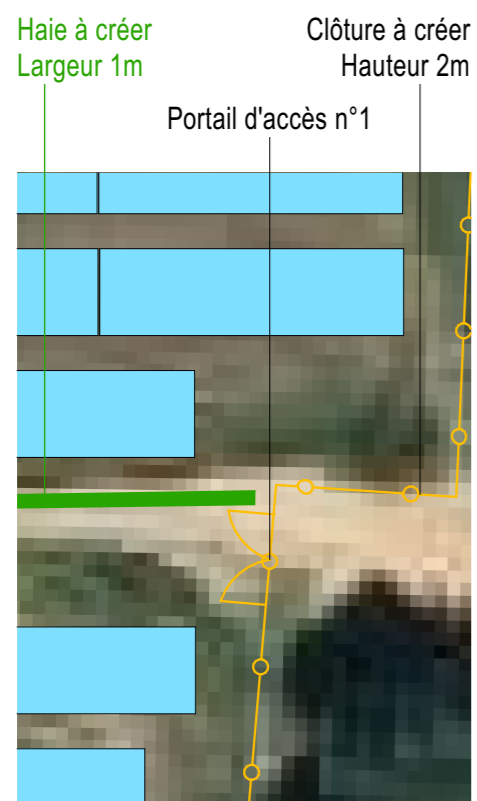
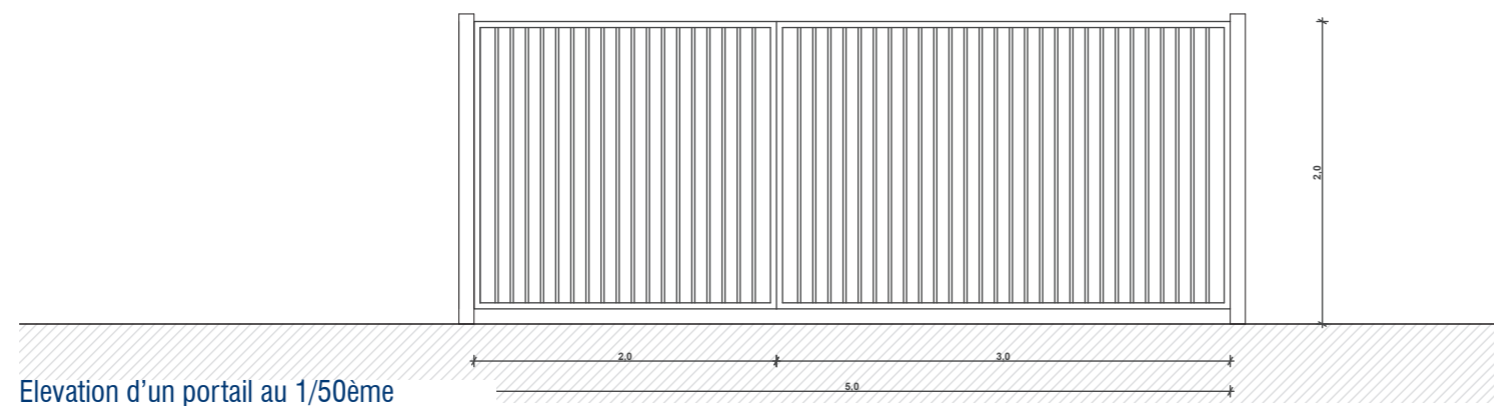
Localisation de la clôture au 1/2500ème

**PLAN MODÈLE
DES PORTAILS**

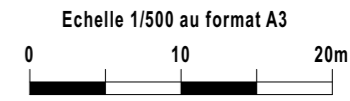
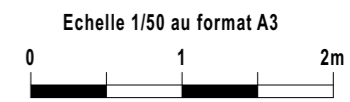
Légende

Caractéristiques du portail d'accès :

Portail pivotant à 2 vantaux
Longueur 5m
1 vantail de 3m et 1 vantail de 2m
Hauteur 2m
Teinte gris acier galvanisé



Localisation des portails d'entrée à créer au 1/500ème



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

Contenu

- Plan de localisation des points de vue
des photomontages

- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte




I'M IN ARCHITECTURE
80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 / i.m.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 340 R.C.S. PARIS

ENERPARC
Power of Excellence

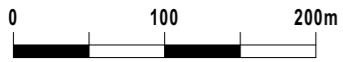
BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES PROCHES**

Légende

-  Localisation des points de vue
-  Tables photovoltaïques (72,48 et 36 panneaux)
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Poste de contrôle
-  Citerne
-  Localisation de l'emprise clôturée du projet
-  Haie à créer
-  Limite communale

Echelle 1/5000 au format A3



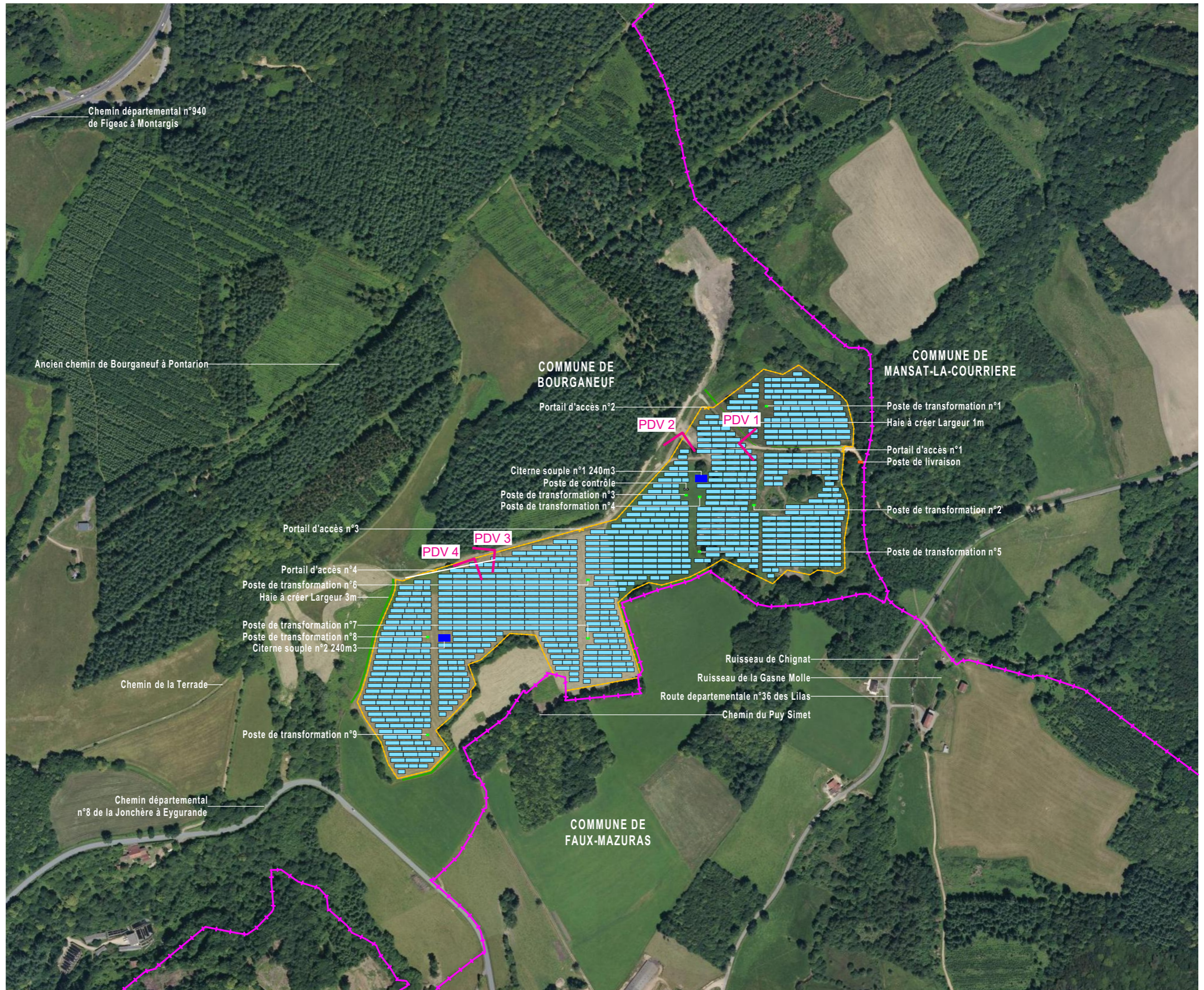
Architecte

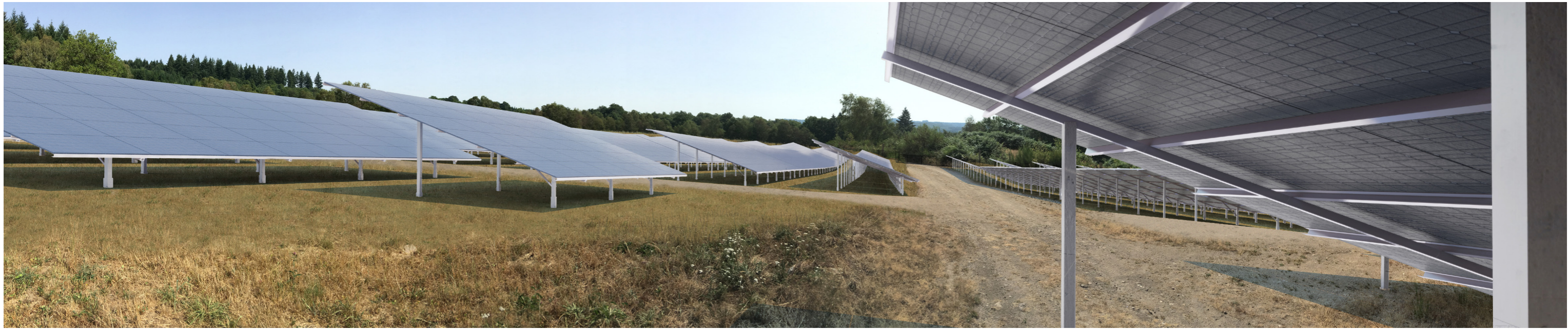
I'M IN ARCHITECTURE

80 rue du Faubourg Saint Denis 75010 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



BOURGANEUF SOLAIRE SARL,
15 rue de Bruxelles,
75009 Paris





Photomontage n°1 - Point de vue depuis le chemin existant, en direction de l'est - sans mesures paysagères



Photomontage n°1 - Point de vue depuis le chemin existant, en direction de l'est - avec mesures paysagères



Photomontage n°2 - Point de vue en direction du sud